

# Devis

# DV1

## Collège Montmorency

Rénovation du hall d'entrée  
2024-32

Adresse du projet

475, boulevard de l'Avenir, Laval, QC, H7N 5H9

Émis le

30 octobre 2025 | émis pour Appel d'offres R1





**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****TABLE DES MATIÈRES****SECTION 00 01 10  
PAGE 1  
2025-10-30****DIVISION 00-01 EXIGENCES GÉNÉRALES**

|             |                                                            |
|-------------|------------------------------------------------------------|
| 00 01 10    | Table des matières                                         |
| 00 01 11    | Définitions                                                |
| 01 11 00    | Sommaire des travaux                                       |
| 01 33 00    | Documents / échantillons à soumettre                       |
| 01 35 29.06 | Santé et sécurité                                          |
| 01 45 00    | Contrôle de la qualité                                     |
| 01 52 00    | Installation au chantier                                   |
| 01 56 00    | Ouvrages d'accès et de protection temporaires              |
| 01 74 11    | Nettoyage                                                  |
| 01 77 00    | Achèvement des travaux                                     |
| 01 78 00    | Documents / éléments à remettre à l'achèvement des travaux |
| 01 91 17    | Mise en service (MS) exigences générales                   |

**DIVISION 02 CONDITIONS EXISTANTES**

|          |                                          |
|----------|------------------------------------------|
| 02 41 99 | Démolition - Travaux de petite envergure |
|----------|------------------------------------------|

**DIVISION 06 BOIS, PLASTIQUES ET COMPOSITES**

|          |             |
|----------|-------------|
| 06 40 00 | Ébénisterie |
|----------|-------------|

**DIVISION 07 ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ**

|          |                                   |
|----------|-----------------------------------|
| 07 92 00 | Produits d'étanchéité pour joints |
|----------|-----------------------------------|

**DIVISION 08 OUVERTURES ET FERMETURES**

|          |                          |
|----------|--------------------------|
| 08 11 00 | Portes et bâtis en métal |
|----------|--------------------------|

**DIVISION 09 REVÊTEMENTS DE FINITION**

|          |                                                          |
|----------|----------------------------------------------------------|
| 09 21 16 | Revêtements en plaques de plâtre                         |
| 09 22 16 | Ossatures métalliques non porteuses                      |
| 09 51 99 | Plafonds acoustiques – Travaux de petite envergure       |
| 09 65 99 | Revêtements de sol souples – Travaux de petite envergure |
| 09 91 99 | Peintures – Travaux de petite envergure                  |

**DIVISION 10 OUVRAGES SPÉCIAUX**

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| 10 26 00.01 | Protecteur de mur et d'angle |
|-------------|------------------------------|



**1 GÉNÉRALITÉS****1.01 COORDONNÉES DES PARTIES**

- .1 Professionnel : architecte responsable du présent projet
  - .1 CB Architectes  
1918, rue Frontenac  
Montréal, QC.  
H2K 2Z1  
514-904-0015  
A/S Julie Guillemette, Architecte, associée  
j.guillemette@cbarchitectes.com
  
- .2 Maître de l'ouvrage : personne publique ou privée pour le compte de laquelle le présent projet est réalisé
  - .1 Collège Montmorency  
475, boulevard de l'Avenir  
Laval, QC  
H7N 5H9  
450.975.6100 #7842  
A/S Jesse Maisonneuve, Technicienne en bâtiment  
Bureau de planification et de réalisation de projets majeurs infrastructure (BPRPMI)  
jesse.maisonneuve@cmontmorency.qc.ca
  
- .3 Entrepreneur : personne ou organisme responsable de la mise en œuvre du présent projet.
  - .1 Nom de l'entreprise  
Licence RBQ  
Adresse
  
- .5 Ingénieur en électromécanique : ingénieur en électromécanique mandaté par le maître de l'ouvrage.
  - .1 DWB Consultants  
450.227.0327  
A/S Yan Paquin Bussièrès  
Ingénieur en mécanique du bâtiment  
ypaquin-bussieres@dwbconsultants.com
  
- .8 Ingénieur en protection incendie: ingénieur en protection incendie mandaté par le maître de l'ouvrage.
  - .1 DWB Consultants  
450.227.0327  
A/S Yan Paquin Bussièrès  
Ingénieur en mécanique du bâtiment  
ypaquin-bussieres@dwbconsultants.com

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**DÉFINITIONS**

**SECTION 00 01 11**  
**PAGE 2**  
**2025-10-30**

- 2      PRODUITS**
- 2.01   SANS OBJET**
  
- 1.      EXÉCUTION**
- 3.01   SANS OBJET**

**FIN DE SECTION**

**1 GÉNÉRALITÉS****1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

**1.02 TRAVAUX VISÉS PAR LES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

- .1 Les travaux faisant l'objet du présent contrat comprennent la rénovation (réaménagement) intérieur du hall d'entrée principal des étudiants (porte #3) du Collège Montmorency situé au 475, boulevard de l'Avenir, Laval, QC, H7N 5H9.

**1.03 TYPE DE CONTRAT**

- .1 Les travaux doivent faire l'objet d'un contrat à prix forfaitaire, voir document d'appel d'offres du Collège Montmorency.

**1.04 TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR DES TIERS**

- .1 Travailler en collaboration avec les autres entrepreneurs et exécuter les instructions du professionnel.
- .2 Coordonner les travaux avec ceux des autres entrepreneurs. Si l'exécution ou le résultat d'une partie quelconque des travaux faisant l'objet du présent contrat dépendent des travaux d'un autre entrepreneur, signaler sans délai, par écrit, au professionnel, toute anomalie ou tout défaut susceptible de nuire à la bonne exécution des travaux.

**1.05 TRAVAUX À VENIR**

- .1 Sans objet.

**1.07 UTILISATION DES LIEUX PAR L'ENTREPRENEUR**

- .1 Le chantier peut être utilisé sans restriction jusqu'à l'achèvement substantiel des travaux.
- .3 Coordonner l'utilisation des lieux selon les directives du Maître de l'ouvrage.
- .4 Au besoin, prévoir les zones de travail ou d'entreposage supplémentaires nécessaires à l'exécution des travaux aux termes du présent contrat et en payer le coût.
- .5 Quand c'est possible, enlever ou modifier l'ouvrage existant afin d'éviter d'en endommager les parties devant rester en place.
- .6 Réparer ou remplacer selon les directives du professionnel, aux fins de raccordement à l'ouvrage existant ou à un ouvrage adjacent, ou aux fins d'harmonisation avec ceux-ci, les parties de l'ouvrage existant qui ont été modifiées durant les travaux de construction.
- .7 Une fois les travaux achevés, l'ouvrage existant doit être dans un état équivalent ou supérieur à l'état qu'il présentait avant le début des travaux.
- .8 Horaire de travail : respecter la réglementation municipale concernant le bruit.
- .9 Pour espace de stationnement et/ou espace d'entreposage, se référer au document d'appel d'offres du Collège Montmorency.

- .12 L'entrepreneur devra assumer l'entière responsabilité de la protection et de la garde des produits nécessaires à l'exécution du présent contrat.

### **1.12 ÉLÉMENTS FOURNIS PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

- .1 Téléviseurs muraux, mais installé par le maître d'oeuvre.
- .2 Bacs de végétation, végétaux, terreau, panneau drainant et pierres nettes

### **1.13 MODIFICATIONS, AJOUTS OU RÉPARATIONS AU BÂTIMENT EXISTANT**

- .1 Exécuter les travaux en nuisant le moins possible aux occupants et à l'utilisation normale des lieux. Prendre les arrangements nécessaires avec le professionnel pour faciliter l'exécution des travaux.
- .2 Pour le transport des travailleurs, des matériaux et des matériels, privilégier l'accès par l'extérieur, à l'aide d'appareils de levages ou autres moyens indiqués.
- .3 N'utiliser les corridors existants du bâtiment qu'en cas de nécessité.
  - .1 Protéger à la satisfaction du professionnel les parois des murs et planchers des corridors avant d'utiliser ces derniers.
  - .2 Assumer la sécurité des équipements ainsi que la responsabilité des dommages causés par les travaux et des surcharges imposées aux équipements existants.

### **1.15 DOCUMENTS REQUIS AU CHANTIER**

- .1 Conserver sur le chantier un exemplaire de chacun des documents suivants :
  - .1 Dessins contractuels.
  - .2 Devis.
  - .3 Addenda.
  - .4 Dessins d'atelier revus.
  - .5 Liste des dessins d'atelier non revus.
  - .6 Projets de modifications, directives de modification et avenants.
  - .8 Rapports des essais effectués sur place.
  - .9 Exemple du calendrier d'exécution approuvé.
  - .10 Plan de santé et de sécurité et autres documents relatifs à la sécurité.
  - .12 Procès-verbaux des rencontres;
  - .13 Rapports de visite de chantier;
  - .14 Questions / réponses techniques (QRT), émises par l'entrepreneur et commentées par les professionnels, servant à répondre aux questions ou fournir des clarifications additionnelles pour la bonne réalisation des travaux;
  - .15 Liste de déficiences et certificats ;
  - .16 Liste des visites obligatoires par les professionnels;
  - .17 Listes de contrôle et formulaires de rapport à remplir dans le cadre de la mise en service des équipements et systèmes.
- .2 L'entrepreneur est responsable d'imprimer toutes les copies papier des documents requis au chantier ou dans ses bureaux pour la réalisation de l'ouvrage, incluant les copies grand format des plans.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.



**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**SOMMAIRE DES TRAVAUX**

**SECTION 01 11 00  
PAGE 3  
2025-10-30**

**3 EXÉCUTION**

**3.01 SANS OBJET**

.1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .1 Sans objet.

### **1.03 MODALITÉS ADMINISTRATIVES**

- .1 Dans les plus brefs délais et selon un ordre prédéterminé afin de pas retarder l'exécution des travaux, soumettre les documents et les échantillons requis au professionnel, aux fins d'examen. Un retard à cet égard ne saurait constituer une raison suffisante pour obtenir une prolongation du délai d'exécution des travaux et aucune demande en ce sens ne sera acceptée.
  - .1 L'entrepreneur peut, s'il le souhaite, soumettre au professionnel des documents et échantillons pour des produits qu'il juge équivalents à ceux qui sont identifiés aux plans et devis comme « produits de référence ».
    - .1 Sous réserve des paragraphes .2, .3 et .4 qui suivent, aucune proposition d'équivalence ne sera analysée par le professionnel.
    - .2 Le professionnel procédera à l'analyse des documents et échantillons soumis pour des produits équivalents si l'entrepreneur peut démontrer que l'utilisation du produit équivalent permet une économie monétaire par rapport à sa soumission.
    - .3 Le cas échéant, l'entrepreneur doit joindre aux documents et échantillons soumis une proposition de crédit.
    - .4 Le professionnel pourra analyser une demande d'équivalence pour un produit de référence qui est discontinué ou non disponible. L'entrepreneur devra démontrer qu'il lui est impossible d'obtenir le produit de référence.
  - .2 Ne pas entreprendre de travaux pour lesquels on exige le dépôt de documents et d'échantillons avant que l'examen de l'ensemble des pièces soumises soit complètement terminé.
  - .3 Les caractéristiques indiquées sur les dessins d'atelier, les fiches techniques et les échantillons de produits et d'ouvrages doivent être exprimées en unités métriques (SI).
  - .4 Lorsque les éléments ne sont pas produits ou fabriqués en unités métriques (SI) ou encore que les caractéristiques ne sont pas données en unités métriques (SI), des valeurs converties peuvent être acceptées.
  - .5 Examiner les documents et les échantillons avant de les remettre aux professionnels. Par cette vérification préalable, l'Entrepreneur confirme que les exigences applicables aux travaux ont été ou seront déterminées et vérifiées, et que chacun des documents et des échantillons soumis a été examiné et trouvé conforme aux exigences des travaux et des documents contractuels. Les documents et les échantillons qui ne seront pas estampillés, signés, datés et identifiés en rapport avec le projet particulier seront retournés sans être examinés et seront considérés comme rejetés.
  - .6 Aviser par écrit le professionnel, au moment du dépôt des documents et des échantillons, des écarts que ceux-ci présentent par rapport aux exigences des documents contractuels, et en exposer les motifs.
  - .7 S'assurer de l'exactitude des mesures prises sur place par rapport aux ouvrages adjacents touchés par les travaux.

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS  
À SOUMETTRE****SECTION 01 33 00  
PAGE 2  
2025-10-30**

- .8 Le fait que les documents et les échantillons soumis soient examinés par le professionnel ne dégage en rien l'Entrepreneur de sa responsabilité de transmettre des pièces complètes et exactes.
- .9 Le fait que les documents et les échantillons soumis soient examinés par le professionnel ne dégage en rien l'Entrepreneur de sa responsabilité de transmettre des pièces conformes aux exigences des documents contractuels.
- .10 Conserver sur le chantier un exemplaire vérifié de chaque document soumis.

**1.04 DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES**

- .1 Voir document d'appel d'offres du Collège Montmorency.
- .2 L'expression « dessins d'atelier » désigne les dessins, schémas, illustrations, tableaux, graphiques de rendement ou de performance, dépliants et autre documentation que doit fournir l'Entrepreneur pour montrer en détail une partie de l'ouvrage visé.
- .4 Les dessins d'atelier doivent indiquer les matériaux à utiliser ainsi que les méthodes de construction, de fixation ou d'ancrage à employer, et ils doivent contenir les schémas de montage, les détails des raccordements, les notes explicatives pertinentes et tout autre renseignement nécessaire à l'exécution des travaux. Lorsque des ouvrages ou des éléments sont reliés ou raccordés à d'autres ouvrages ou à d'autres éléments, indiquer sur les dessins qu'il y eu coordination des prescriptions, quelle que soit la section aux termes de laquelle les ouvrages ou les éléments adjacents seront fournis et installés. Faire des renvois au devis et aux dessins d'avant-projet.
- .5 Laisser 4 jours au professionnel pour examiner chaque lot de documents soumis.
- .6 Les modifications apportées aux dessins d'atelier par le professionnel ne sont pas censées faire varier le prix contractuel. Si c'est le cas, cependant, en aviser le professionnel par écrit avant d'entreprendre les travaux.
- .7 Apporter aux dessins d'atelier les changements qui sont demandés par le professionnel en conformité avec les exigences des documents contractuels. Au moment de soumettre les dessins de nouveau, aviser le professionnel par écrit des modifications qui ont été apportées en sus de celles exigées.
- .9 Les documents soumis doivent porter ou indiquer ce qui suit :
  - .1 la date de préparation et les dates de révision;
  - .2 la désignation et le numéro du projet;
  - .3 le nom et l'adresse des personnes suivantes :
    - .1 le sous-traitant;
    - .2 le fournisseur;
    - .3 le fabricant;
  - .4 l'estampille de l'Entrepreneur, signée par le représentant autorisé de ce dernier, certifiant que les documents soumis sont approuvés, que les mesures prises sur place ont été vérifiées et que l'ensemble est conforme aux exigences des documents contractuels;
  - .5 les détails pertinents visant les portions de travaux concernées :
    - .1 les matériaux et les détails de fabrication;
    - .2 la disposition ou la configuration, avec les dimensions, y compris celles prises sur place, ainsi que les jeux et les dégagements;
    - .3 les détails concernant le montage ou le réglage;
    - .4 les caractéristiques telles que la puissance, le débit ou la contenance;
    - .5 les caractéristiques de performance;
    - .6 les normes de référence;
    - .7 la masse opérationnelle;
    - .8 les schémas de câblage;
    - .9 les schémas unifilaires et les schémas de principe;
    - .10 les liens avec les ouvrages adjacents.

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS  
À SOUMETTRE****SECTION 01 33 00  
PAGE 3  
2025-10-30**

- .10 Distribuer des exemplaires des dessins d'atelier et des fiches techniques une fois que le professionnel en a terminé la vérification.
- .11 Soumettre une (1) copie électronique des dessins d'atelier prescrits dans les sections techniques du devis et selon les exigences raisonnables du professionnel.
- .12 Si aucun dessin d'atelier n'est exigé en raison de l'utilisation d'un produit de fabrication standard, soumettre des copies électroniques des fiches techniques ou de la documentation du fabricant prescrites dans les sections techniques du devis et exigées par le professionnel.
- .14 Soumettre une (1) copie électronique des certificats prescrits dans les sections techniques du devis et exigés par le professionnel.
  - .1 Les documents, imprimés sur du papier de correspondance officielle du fabricant et signés par un représentant de ce dernier, doivent attester que les produits, matériaux, matériels et systèmes fournis sont conformes aux prescriptions du devis.
  - .2 Les certificats doivent porter une date postérieure à l'attribution du contrat et indiquer la désignation du projet.
- .15 Soumettre une (1) copie électronique des instructions du fabricant prescrites dans les sections techniques du devis et exigées par le professionnel.
  - .1 Documents préimprimés décrivant la méthode d'installation des produits, matériels et systèmes, y compris des notices particulières et des fiches signalétiques indiquant les impédances, les risques ainsi que les mesures de sécurité à mettre en place.
- .17 Rapports des essais et des vérifications ayant été effectués par le représentant du fabricant dans le but de confirmer la conformité des produits, matériaux, matériels ou systèmes installés aux instructions du fabricant.
- .18 Soumettre une (1) copie électronique des fiches d'exploitation et d'entretien prescrites dans les sections techniques du devis et exigées par le professionnel.
- .19 Supprimer les renseignements qui ne s'appliquent pas aux travaux.
- .20 En sus des renseignements courants, fournir tous les détails supplémentaires qui s'appliquent aux travaux.
- .21 Lorsque les dessins d'atelier ont été vérifiés par le professionnel et qu'aucune erreur ou omission n'a été décelée ou que seules des corrections mineures ont été apportées, les travaux de façonnage et d'installation peuvent alors être entrepris. Si les dessins d'atelier sont rejetés, la ou les copies annotées sont retournées et les dessins d'atelier corrigés doivent de nouveau être soumis selon les indications précitées avant que les travaux de façonnage et d'installation puissent être entrepris.

**1.05 ÉCHANTILLONS**

- .1 Soumettre un (1) échantillon de produit aux fins d'examen, selon les prescriptions des sections techniques du devis. Étiqueter les échantillons en indiquant leur origine et leur destination prévue.
- .2 Remettre les échantillons au professionnel en main propre ou expédier les échantillons port payé au bureau du professionnel.
- .3 Aviser le professionnel par écrit, au moment de la présentation des échantillons de produits, des écarts qu'ils présentent par rapport aux exigences des documents contractuels.
- .4 Lorsque la couleur, le motif ou la texture fait l'objet d'une prescription, soumettre toute la gamme d'échantillons nécessaires.
- .5 Les modifications apportées aux échantillons par le professionnel ne sont pas censées faire varier le

prix contractuel. Si c'est le cas, cependant, en aviser le professionnel par écrit avant d'entreprendre les travaux.

- .6 Apporter aux échantillons les modifications qui peuvent être demandées par le professionnel tout en respectant les exigences des documents contractuels.
- .7 Les échantillons examinés et approuvés deviendront la norme de référence à partir de laquelle la qualité des matériaux et la qualité d'exécution des ouvrages finis et installés seront évaluées.

## **1.06 ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE**

- .1 Réaliser les échantillons de l'ouvrage requis conformément à la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.

## **1.07 DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE**

- .1 Soumettre, à la demande du professionnel, une (1) copie du dossier de photographies numériques en couleurs, de résolution standard, en format jpg.
- .2 Identification du projet : désignation et numéro du projet et date de prise de la photo.
- .4 Fréquence de soumission des photos : selon les directives du professionnel.

## **1.08 CERTIFICATS ET PROCÈS-VERBAUX**

- .1 Soumettre les documents exigés par la commission de la santé et de la sécurité au travail pertinente immédiatement après l'attribution du contrat.
- .2 Soumettre les copies des polices d'assurance immédiatement après l'attribution du contrat.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

## **3 EXÉCUTION**

### **3.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**

## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .1 Code canadien du travail, partie II, Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail
- .12 Province de Québec
  - .1 Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) (L.R.Q., c.S-2.1) - mise à jour la plus récente.

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre aux autorités compétentes, dans les délais prescrits, un plan de santé et de sécurité établi expressément pour le chantier.
- .3 Soumettre aux autorités compétentes les rapports requis d'inspection de santé et de sécurité effectuées sur le chantier par le représentant autorisé de l'Entrepreneur.

### **1.04 PRODUCTION DE L'AVIS DE PROJET**

- .1 Avant le début des travaux, envoyer l'avis de projet aux autorités compétentes.

### **1.05 ÉVALUATION DES RISQUES/DANGERS**

- .1 Faire une évaluation des risques/dangers présents sur le chantier en ce qui a trait à la sécurité lors de l'exécution des travaux.

### **1.09 EXIGENCES GÉNÉRALES**

- .1 Suivant les exigences réglementaires, rédiger un plan de santé et de sécurité propre au chantier, fondé sur l'évaluation préalable des risques/dangers, avant d'entreprendre les travaux. Mettre ce plan en application et en assurer le respect en tous points jusqu'à la démobilisation de tout le personnel du chantier. Le plan de santé et de sécurité doit tenir compte des particularités du projet.

### **1.10 RESPONSABILITÉ**

- .1 Assumer la responsabilité de la santé et de la sécurité des personnes présentes sur le chantier, de même que la protection des biens situés sur le chantier; assumer également, dans les zones contiguës au chantier, la protection des personnes et de l'environnement dans la mesure où ils sont touchés par les travaux.
- .2 Respecter, et faire respecter par les employés, les exigences en matière de sécurité énoncées dans les documents contractuels, les ordonnances, les lois et les règlements locaux, territoriaux, provinciaux et fédéraux applicables, ainsi que dans le plan de santé et de sécurité préparé pour le chantier.

**1.11 EXIGENCES DE CONFORMITÉ**

- .13 Se conformer au Règlement concernant la santé et la sécurité au travail pris en vertu du Code canadien du travail.
- .14 Se conformer à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) en vigueur au Québec.

**1.14 AFFICHAGE DES DOCUMENTS**

- .1 S'assurer que les documents, les articles, les ordonnances et les avis pertinents sont affichés, bien en vue, sur le chantier, conformément aux lois et aux règlements.

**1.15 CORRECTIF EN CAS DE NON-CONFORMITÉ**

- .1 Prendre immédiatement les mesures nécessaires pour corriger les situations jugées non conformes, sur les plans de la santé et de la sécurité, par l'autorité compétente.

**2 PRODUITS****2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**3 EXÉCUTION****3.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .2 Se reporter aux conditions générales énoncées dans le document d'appel d'offres du Collège Montmorency

### **1.03 INSPECTION**

- .1 Voir document d'appel d'offres du Collège Montmorency.
- .2 Le professionnel doit avoir accès aux ouvrages. Si une partie des travaux ou des ouvrages est exécutée à l'extérieur du chantier, l'accès à cet endroit doit également lui être assuré pendant toute la durée de ces travaux.
- .3 Dans le cas où des ouvrages doivent être soumis à des inspections, à des approbations ou à des essais spéciaux commandés par le professionnel ou exigés aux termes de règlements locaux visant le chantier, en faire la demande dans un délai raisonnable.
- .4 Si l'Entrepreneur a couvert ou a permis de couvrir un ouvrage avant qu'il ait été soumis aux inspections, aux approbations ou aux essais spéciaux requis, il doit découvrir l'ouvrage en question, voir à l'exécution des inspections ou des essais requis à la satisfaction des autorités compétentes, puis remettre l'ouvrage dans son état initial.
- .5 Le professionnel peut ordonner l'inspection de toute partie de l'ouvrage dont la conformité aux documents contractuels est mise en doute. Si, après examen, l'ouvrage en question est déclaré non conforme aux exigences des documents contractuels, l'Entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour rendre l'ouvrage conforme aux exigences spécifiées, et assumer les frais de réparation.

### **1.04 ORGANISMES D'ESSAI ET D'INSPECTION INDÉPENDANTS**

- .1 Sans objet.

### **1.05 ACCES AU CHANTIER**

- .1 Sans objet.

### **1.06 PROCÉDURE**

- .1 Sans objet.

### **1.07 OUVRAGES OU TRAVAUX REJETÉS**

- .1 Se reporter aux conditions générales énoncées dans le document d'appel d'offres du Collège Montmorency.
- .2 Enlever les éléments défectueux jugés non conformes aux documents contractuels et rejetés par le professionnel, soit parce qu'ils n'ont pas été exécutés selon les règles de l'art, soit parce qu'ils ont été réalisés avec des matériaux ou des produits défectueux, et ce, même s'ils ont déjà été intégrés à

l'ouvrage. Remplacer ou refaire les éléments en question selon les exigences des documents contractuels.

.3 Le cas échéant, réparer sans délai les ouvrages des autres entrepreneurs qui ont été endommagés lors des travaux de réfection ou de remplacement susmentionnés.

.4 Si, de l'avis du professionnel, il n'est pas opportun de réparer les ouvrages défectueux ou jugés non conformes aux documents contractuels, le Maître de l'ouvrage déduira du prix contractuel la différence de valeur entre l'ouvrage exécuté et celui prescrit dans les documents contractuels, le montant de cette différence étant déterminé par le professionnel.

## **1.08 RAPPORTS**

.1 Sans objet.

## **1.09 ESSAIS ET FORMULES DE DOSAGE**

.1 Sans objet.

## **1.10 ÉCHANTILLONS D'OUVRAGES**

.1 Préparer les échantillons d'ouvrages spécifiquement exigés dans le devis. Les exigences du présent article valent pour toutes les sections du devis dans lesquelles on demande de fournir des échantillons d'ouvrages.

.2 Construire les échantillons d'ouvrages aux différents endroits désignés dans la section visée.

.3 Préparer les échantillons d'ouvrages aux fins d'approbation par le professionnel dans un délai raisonnable et suivant un ordre prédéterminé, afin de ne pas retarder l'exécution des travaux.

.4 Un retard dans la préparation des échantillons d'ouvrages ne saurait constituer une raison suffisante pour obtenir une prolongation du délai d'exécution des travaux et aucune demande en ce sens ne sera acceptée.

.5 Au besoin, le professionnel aidera l'Entrepreneur à établir un calendrier de préparation des échantillons d'ouvrages.

.6 Enlever les échantillons d'ouvrages à la fin des travaux ou au moment déterminé par le professionnel.

.7 Les échantillons d'ouvrages peuvent faire partie de l'ouvrage fini.

.8 Il est précisé, dans chaque section du devis où il est question d'échantillons d'ouvrages, si ces derniers peuvent ou non faire partie de l'ouvrage fini et à quel moment ils devront être enlevés, le cas échéant.

## **1.11 ESSAIS EN USINE**

.1 Sans objet.

## **1.12 MATÉRIELS, APPAREILS ET SYSTEMES**

.1 Sans objet.

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**CONTRÔLE DE LA QUALITÉ**

**SECTION 01 45 00**  
**PAGE 3**  
**2025-10-30**

**2 PRODUITS**

**2.01 SANS OBJET**

.1 Sans objet.

**3 EXÉCUTION**

**3.01 SANS OBJET**

.1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**



**1 GÉNÉRALITÉS****1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet

**1.02 RÉFÉRENCES**

- .2 Voir document d'appel d'offres du Collège Montmorency.

**1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.

**1.04 INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL**

- .1 Préparer un plan de situation indiquant l'emplacement proposé et les dimensions de la zone qui doit être clôturée et utilisée par l'Entrepreneur, le nombre de roulottes de chantier si requises, les voies d'accès à la zone clôturée et les détails d'installation de la clôture et les protections temporaire selon les indications aux dessins.
- .4 Fournir, mettre en place ou aménager les installations de chantier nécessaires pour permettre l'exécution des travaux dans les plus brefs délais.
- .5 Démonter le matériel et l'évacuer du chantier lorsqu'on n'en a plus besoin.

**1.05 ÉCHAFAUDAGES**

- .2 Fournir les échafaudages, les plates-formes, et tous les moyens d'accès nécessaires à l'exécution des travaux, et en assurer l'entretien.

**1.08 ENTREPOSAGE SUR PLACE/CHARGES ADMISSIBLES**

- .1 Se reporter aux conditions générales énoncées dans le document d'appel d'offres du Collège Montmorency.
- .2 S'assurer que les travaux sont exécutés dans les limites indiquées dans les documents contractuels. Ne pas encombrer les lieux de façon déraisonnable avec des matériaux et des matériels.
- .3 Ne pas surcharger ni permettre de surcharger aucune partie de l'ouvrage afin de ne pas en compromettre l'intégrité.

**1.09 STATIONNEMENT SUR LE CHANTIER**

- .1 Il sera permis de stationner sur le chantier, à la condition que cela n'entrave pas l'exécution des travaux.
- .2 Aménager des voies convenables d'accès au chantier et en assurer l'entretien.
- .3 Nettoyer les pistes et les voies de circulation si on y a utilisé de l'équipement de chantier.

**1.10 MESURES DE SÉCURITÉ**

- .2 S'assurer que l'enceinte du chantier est fermée et barrée en dehors des heures de travail et/ou lorsque l'entrepreneur n'est pas présent pour assurer la sécurité sur place.
- .3 Mettre en place les mesures nécessaires afin d'empêcher l'accès aux échafaudages, appareils de levage et autres moyens d'accès lorsque le chantier est fermé.

**1.12 ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX, DES MATÉRIELS ET DES OUTILS**

- .1 Prévoir des remises verrouillables, à l'épreuve des intempéries, destinées à l'entreposage des matériaux, des matériels et des outils, et garder ces derniers propres et en bon ordre.
- .2 Laisser sur le chantier les matériaux et les matériels qui n'ont pas à être gardés à l'abri des intempéries, mais s'assurer qu'ils gênent le moins possible le déroulement des travaux.

**1.13 INSTALLATIONS SANITAIRES**

- .1 Prévoir des installations sanitaires pour les ouvriers en quantité suffisante et conformément aux ordonnances et aux règlements pertinents.
- .2 Afficher les avis requis et prendre toutes les précautions exigées par les autorités sanitaires locales. Garder les lieux et le secteur propres.

**1.14 SIGNALISATION DE CHANTIER**

- .4 Mis à part les panneaux d'avertissement, aucun autre panneau ni aucune autre affiche ne peut être installé sur le chantier.
- .9 Garder les panneaux et les avis approuvés en bon état pendant toute la durée des travaux et les évacuer du chantier une fois ces derniers terminés, ou avant si le professionnel le demande.

**1.15 PROTECTION ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION**

- .1 Au besoin, aménager des voies d'accès ainsi que des voies de déviation temporaires afin de maintenir la circulation.
- .2 Maintenir et protéger la circulation sur les voies concernées durant les travaux de construction, sauf indication spécifique contraire de la part du professionnel.
- .3 Prévoir des mesures pour la protection et la déviation de la circulation, y compris les services de surveillants et de signaleurs, l'installation de barricades, l'installation de dispositifs d'éclairage autour et devant l'équipement et la zone des travaux, la mise en place et l'entretien de panneaux d'avertissement, de panneaux indicateurs de danger et de panneaux de direction appropriés.
- .4 Protéger le public voyageur contre les dommages aux personnes et aux biens.
- .5 Le matériel roulant de l'Entrepreneur servant au transport des matériaux/matériels qui entrent sur le chantier ou en sortent doit nuire le moins possible à la circulation routière.
- .6 S'assurer que les voies existantes et les limites de charge autorisées sur ces dernières sont adéquates. L'Entrepreneur est tenu de réparer les voies endommagées à la suite des travaux de construction.
- .7 Construire les voies d'accès et les pistes de chantier nécessaires.
- .8 Aménager des pistes de chantier présentant une pente et une largeur adéquates; éviter les courbes

prononcées, les virages sans visibilité et toute intersection dangereuse.

- .9 Prévoir les appareils d'éclairage, les panneaux de signalisation, les barricades et les marquages distinctifs nécessaires à une circulation sécuritaire.
- .10 Prendre les mesures nécessaires pour abattre la poussière afin d'assurer le déroulement sécuritaire des activités en tout temps.
- .11 L'emplacement, la pente, la largeur et le tracé des voies d'accès et des pistes de chantier sont assujettis à l'approbation du professionnel.
- .14 Une fois les travaux terminés, démanteler les pistes de chantier sous réserve d'approbation par le professionnel.

### **1.16 NETTOYAGE**

- .1 Évacuer quotidiennement du chantier de construction les débris, les déchets et les matériaux d'emballage.
- .2 Enlever la poussière et la boue des chaussées revêtues en dur.
- .3 Entreposer les matériaux/matériels récupérés au cours des travaux de démolition.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

## **3 EXÉCUTION**

### **3.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**





**1 GÉNÉRALITÉS****1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

**1.02 RÉFÉRENCES**

- .1 Sans objet.

**1.03 MISE EN PLACE ET ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL**

- .1 Fournir, mettre en place ou aménager les ouvrages d'accès et de protection temporaires nécessaires pour permettre l'exécution des travaux dans les plus brefs délais.
- .2 Démonter le matériel et l'évacuer du chantier lorsqu'on n'en a plus besoin.

**1.04 PALISSADES**

- .1 Ériger, autour du chantier, une palissade temporaire constituée d'éléments d'ossature en bois de construction de 38 mm x 89 mm disposés à 600 mm d'entraxe, et de panneaux de contreplaqué de sapin, pour l'extérieur, de 200 mm x 2400 mm x 13 mm OU tout autre installation de palissade temporaire préalablement approuvé par le professionnel.
- .2 Poser les panneaux de contreplaqué à la verticale, selon les indications et les assembler bout à bout et d'affleurement.

**1.07 ÉCRANS PARE-POUSSIÈRE**

- .1 Prévoir des écrans pare-poussière ou des cloisons pour fermer (tel qu'indiqué aux plans) les espaces où sont exécutées des activités génératrices de poussière, afin de protéger les travailleurs, le public et les surfaces ou les secteurs finis de l'ouvrage.
- .3 Prévoir toute la protection des lieux et installation existante de sorte à limiter la propagation de la poussière (SAS, obstruction temporaire de la ventilation, etc.), incluant les portions au-dessus des plafonds suspendus par l'ajout d'écran pare-poussière scellé.

**1.08 VOIES D'ACCÈS AU CHANTIER**

- .1 Aménager les voies, les chemins, les rampes et les traverses piétonnes nécessaires pour accéder au chantier.

**1.10 VOIES D'ACCÈS POUR VÉHICULES D'URGENCE**

- .1 Assurer un accès au chantier pour les véhicules d'urgence et prévoir à cet égard des dégagements en hauteur suffisants.

**1.11 PROTECTION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES AVOISINANTES**

- .1 Protéger les propriétés publiques et privées avoisinantes contre tout dommage pouvant résulter de l'exécution des travaux.
- .2 Le cas échéant, assumer l'entière responsabilité des dommages causés.

**1.12 PROTECTION DES SURFACES FINIES DU BÂTIMENT**

- .1 Pendant toute la période d'exécution des travaux, protéger le matériel ainsi que les surfaces complètement ou partiellement finies de l'ouvrage.
- .2 Prévoir les écrans, les bâches et les barrières nécessaires.
- .4 Assumer l'entière responsabilité des dommages causés aux ouvrages en raison d'un manque de protection ou d'une protection inappropriée.

**1.13 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

- .2 Il sera possible de prévoir un conteneur à déchet (position à déterminer lors de la réunion de démarrage du chantier).
- .3 Favoriser la saine gestion des matières résiduelles par la récupération et le recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition

**2 PRODUITS****2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**3 EXÉCUTION****3.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**

**1 GÉNÉRALITÉS****1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

**1.02 RÉFÉRENCES**

- .2 Voir document d'appel d'offres du Collège Montmorency.

**1.03 PROPRETÉ DU CHANTIER**

- .1 Garder le chantier propre et exempt de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut autres que ceux générés par le Maître de l'ouvrage.
- .2 Évacuer les débris et les matériaux de rebut hors du chantier quotidiennement, à la fin de la journée de travail. Les matériaux de rebut ne doivent pas être brûlés sur le chantier.
- .3 Garder les voies d'accès au bâtiment exemptes de glace et de neige. Entasser/empiler la neige aux endroits désignés seulement.
- .4 Prendre les dispositions nécessaires et obtenir les permis des autorités compétentes en vue de l'élimination des débris et des matériaux de rebut.
- .5 Prévoir, sur le chantier, des conteneurs ou camions à bennes pour l'évacuation des débris et des matériaux de rebut.
- .7 Éliminer les débris et les matériaux de rebut dans des aires de décharge désignées, situées hors du chantier.
- .8 Nettoyer les surfaces intérieures avant le début des travaux de finition et garder ces zones exemptes de poussière et d'autres impuretés durant les travaux en question.
- .9 Stocker les déchets volatils dans des contenants fermés et les évacuer hors du chantier à la fin de chaque période de travail.
- .10 Assurer une bonne ventilation des locaux pendant l'emploi de substances volatiles ou toxiques. Il est toutefois interdit d'utiliser le système de ventilation du bâtiment à cet effet.
- .11 Utiliser uniquement les produits de nettoyage recommandés par le fabricant de la surface à nettoyer, et les employer selon les recommandations du fabricant des produits en question.
- .12 Établir l'horaire de nettoyage de sorte que la poussière, les débris et les autres saletés soulevées ne retombent pas sur des surfaces humides fraîchement peintes et ne contaminent pas les systèmes du bâtiment.

**1.04 NETTOYAGE FINAL**

- .1 Se reporter aux conditions générales énoncées dans le document d'appel d'offres du Collège Montmorency.
- .2 À l'achèvement substantiel des travaux, enlever les matériaux en surplus, les outils ainsi que l'équipement et les matériels de construction qui ne sont plus nécessaires à l'exécution du reste des travaux.

- .3 Enlever les débris et les matériaux de rebut et laisser les lieux propres et prêts à occuper.
- .4 Avant l'inspection finale, enlever les matériaux en surplus, les outils, l'équipement et les matériels de construction.
- .5 Enlever les débris et les matériaux de rebut autres que ceux générés par le Maître de l'ouvrage.
- .6 Évacuer les matériaux de rebut hors du chantier à la fin de la journée de travail. Les matériaux de rebut ne doivent pas être brûlés sur le chantier.
- .7 Prendre les dispositions nécessaires et obtenir les permis des autorités compétentes en vue de l'élimination des débris et des matériaux de rebut.
- .8 Nettoyer et polir les vitrages, les miroirs, les pièces de quincaillerie, les carrelages muraux, les surfaces chromées ou émaillées, les surfaces de stratifié, les éléments en acier inoxydable ou en email-porcelaine ainsi que les appareils mécaniques et électriques. Remplacer tout vitrage brisé, égratigné ou endommagé.
- .9 Enlever la poussière, les taches, les marques et les égratignures relevées sur les ouvrages décoratifs, les appareils mécaniques et électriques, les éléments de mobilier, les murs et autres finis.
- .10 Nettoyer les réflecteurs, les diffuseurs et les autres surfaces d'éclairage.
- .11 Épousseter les surfaces intérieures de la zone de chantier et y passer l'aspirateur, sans oublier de nettoyer derrière les grilles, les louveres, les registres et les moustiquaires.
- .13 Examiner les finis, les accessoires et les matériels afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences prescrites quant au fonctionnement et à la qualité d'exécution.
- .14 Balayer et nettoyer les trottoirs, les marches et les autres surfaces extérieures; balayer ou ratisser le reste du terrain.
- .15 Enlever les saletés et autres éléments qui déparent les surfaces extérieures.
- .16 Nettoyer et balayer les toitures, les gouttières, les cours anglaises et les puits de fenêtre.
- .17 Balayer et nettoyer les surfaces revêtues en dur.
- .18 Nettoyer soigneusement les matériels et les appareils, et nettoyer ou remplacer les filtres des systèmes mécaniques.
- .19 Nettoyer les toitures, les descentes pluviales ainsi que les drains, les avaloirs et les évacuations.
- .20 Débarrasser les vides sanitaires et autres espaces dissimulés accessibles des débris ou des matériaux en surplus.
- .21 Enlever la neige et la glace des voies d'accès au bâtiment.

## **1.05 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

- .2 Favoriser la saine gestion des matières résiduelles par la récupération et le recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**NETTOYAGE**

**SECTION 01 74 11**  
**PAGE 3**  
**2025-10-30**

**2 PRODUITS**

**2.01 SANS OBJET**

.1 Sans objet.

**3 EXÉCUTION**

**3.01 SANS OBJET**

.1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .2 Voir document d'appel d'offres du Collège Montmorency.

### **1.03 MODALITÉS ADMINISTRATIVES**

- .1 Procédure de réception des travaux
  - .1 Inspection effectuée par l'Entrepreneur : L'Entrepreneur doit inspecter les travaux, repérer les défauts et les défaillances et faire les réparations nécessaires pour que tout soit conforme aux exigences des documents contractuels.
    - .1 Aviser le professionnel par écrit une fois l'inspection de l'Entrepreneur terminée, et soumettre un document attestant que les corrections ont été apportées.
    - .2 Présenter ensuite une demande pour que les travaux soient inspectés par le professionnel.
  - .2 Inspection effectuée par le professionnel :
    - .1 Le professionnel effectuera avec l'Entrepreneur une inspection des travaux dans le but de repérer les défauts et les défaillances.
    - .2 L'Entrepreneur devra apporter les corrections demandées.
  - .3 Achèvement des tâches : soumettre un document rédigé en français certifiant que les tâches indiquées ci-après ont été effectuées.
    - .1 Les travaux sont terminés et ils ont été inspectés et jugés conformes aux exigences des documents contractuels.
    - .2 Les défaillances et les défauts décelés au cours des inspections ont été corrigés.
    - .3 Les appareils, les matériels et les systèmes ont été soumis à des essais, réglés et équilibrés, et ils sont entièrement opérationnels.
    - .4 Les certificats exigés par les autorités et les compagnies d'utilités concernées ont été soumis.
    - .5 La formation nécessaire quant au fonctionnement des appareils, des matériels et des systèmes a été donnée au personnel du Maître de l'ouvrage.
    - .6 La mise en service des appareils, matériels et systèmes mécaniques a été effectuée conformément aux prescriptions de la section 01 91 13 - Mise en service (MS) - Exigences générales et un exemplaire du rapport définitif de mise en service a été soumis au professionnel.
    - .8 Les travaux sont terminés et prêts à être soumis à l'inspection finale.
  - .4 Inspection finale :
    - .1 Lorsque toutes les tâches mentionnées précédemment sont terminées, présenter une demande pour que les travaux soient soumis à l'inspection finale, laquelle sera effectuée conjointement par le professionnel, le Maître de l'ouvrage et l'Entrepreneur.
    - .2 Si les travaux sont jugés incomplets par le Maître de l'ouvrage et par le professionnel, terminer les éléments qui n'ont pas été exécutés et présenter une nouvelle demande d'inspection.
  - .5 Déclaration d'achèvement substantiel : Lorsque le professionnel considère que les défaillances et les défauts ont été corrigés et que les exigences contractuelles semblent en grande partie satisfaites ( $\pm 95\%$ ), présenter une demande de production d'un certificat d'achèvement substantiel des travaux.
  - .6 Début du délai de garantie et de la période d'exercice du droit de rétention : La date

d'acceptation par le Maître de l'ouvrage de la déclaration d'achèvement substantiel des travaux soumise sera la date du début de la période d'exercice du droit de rétention et du délai de garantie, sauf prescription contraire par la réglementation relative au droit de rétention en vigueur au lieu des travaux.

- .7 Paiement final :
  - .1 Lorsque le professionnel considère que les défaillances et les défauts ont été corrigés et que les exigences contractuelles sont entièrement satisfaites, présenter une demande de paiement final.
  - .2 Se reporter au document d'appel d'offres du Collège Montmorency. Si les travaux sont jugés incomplets par le professionnel, terminer les éléments qui n'ont pas été exécutés et présenter une nouvelle demande d'inspection.
- .8 Paiement de la retenue : Après l'émission du certificat d'achèvement substantiel des travaux, soumettre une demande de paiement de la retenue conformément aux dispositions de l'entente contractuelle.

#### **1.04 NETTOYAGE FINAL**

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.
- .2 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage.

### **2 PRODUITS**

#### **2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

### **3 EXÉCUTION**

#### **3.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

### **1.04 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 À l'achèvement substantiel des travaux, soumettre au professionnel un (1) exemplaire définitif des manuels d'exploitation et d'entretien, en français, en format numérique (PDF). Les manuels devront être approuvés par le professionnel pour être considérés définitifs.
- .3 Les matériaux et les matériels de remplacement, les outils spéciaux et les pièces de rechange fournis doivent être de la même qualité de fabrication que les produits utilisés pour l'exécution des travaux.
- .4 Sur demande, fournir les documents confirmant le type, la source d'approvisionnement et la qualité des produits fournis.

### **1.05 PRÉSENTATION**

- .1 Présenter les données sous la forme d'un manuel d'instructions.
- .4 Sur la page couverture doivent être indiqués la désignation du document, c'est-à-dire « Dossier de projet », la désignation du projet ainsi que la table des matières.
- .5 Organiser le contenu par système, selon les numéros des sections du devis et l'ordre dans lequel ils paraissent dans la table des matières.
- .6 Prévoir, pour chaque système, un séparateur sur lequel devra être inscrite la liste des principales pièces d'équipement.
- .7 Le texte doit être constitué des données fournies par le fabricant.

### **1.06 CONTENU DU DOSSIER DE PROJET**

- .1 Table des matières de chaque volume : indiquer la désignation du projet;
  - .1 la date de dépôt des documents;
  - .2 le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'Entrepreneur ainsi que le nom de son représentant;
  - .3 une liste des produits et des systèmes, indexée d'après le contenu du volume.
- .2 Pour chaque produit ou chaque système, indiquer ce qui suit :
  - .1 le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des sous-traitants.
- .3 Fiches techniques : marquer chaque fiche de manière à identifier clairement les produits et les pièces spécifiques ainsi que les données relatives à l'installation; supprimer les renseignements non pertinents.
- .4 Dessins : les dessins servent à compléter les fiches techniques et à illustrer la relation entre les différents éléments des matériels et des systèmes; ils comprennent les schémas de commande et de principe.

- .5 Texte dactylographié : selon les besoins, pour compléter les fiches techniques.
- .1 Donner les instructions dans un ordre logique pour chaque intervention, en incorporant les instructions du fabricant prescrites dans la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.

### **1.07 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À VERSER AU DOSSIER DE PROJET**

- .1 Le dossier de projet remis au maître de l'ouvrage à l'achèvement des travaux doit minimalement contenir les éléments suivants :
  - .1 dessins contractuels;
  - .2 devis;
  - .3 dessins d'atelier révisés, fiches techniques et échantillons finaux;
  - .4 dessins et devis annotés « tel que construit » ou « conformes à l'exécution »;
  - .5 registres des essais effectués sur place;
  - .6 garanties de l'entrepreneur, des sous-traitants et des fabricants;
  - .7 certificats délivrés par les fabricants;
  - .8 certificats d'inspection;
  - .9 certificats de bon fonctionnement des systèmes, conformément aux sections 01 91 13 – Mise en service (MS) – Exigences générales.

### **1.08 CONSIGNATION DES DONNÉES DANS LE DOSSIER DE PROJET**

- .1 Consigner les renseignements sur un jeu de dessins opaques à traits noirs et dans un exemplaire du cahier des charges.
- .2 Consigner les renseignements à l'aide de marqueurs à pointe feutre en prévoyant une couleur différente pour chaque système important.
- .3 Consigner les renseignements au fur et à mesure que se déroulent les travaux.
  - .1 Ne pas dissimuler les ouvrages avant que les renseignements requis aient été consignés.
- .4 Dessins contractuels et dessins d'atelier : indiquer chaque donnée de manière à montrer les ouvrages tels qu'ils sont, y compris ce qui suit.
  - .4 Les modifications apportées sur place quant aux dimensions et aux détails des ouvrages.
  - .5 Les changements apportés suite à des ordres de modification.
  - .6 Les détails qui ne figurent pas sur les documents contractuels d'origine.
  - .7 Les références aux dessins d'atelier et aux modifications connexes.
- .5 Devis : inscrire chaque donnée de manière à décrire les ouvrages tels qu'ils sont, y compris ce qui suit.
  - .1 Le nom du fabricant, la marque de commerce et le numéro de catalogue de chaque produit effectivement installé, et en particulier des éléments facultatifs et des éléments de remplacement.
  - .2 Les changements faisant l'objet d'addenda ou d'ordres de modification.
- .6 Autres documents : garder les certificats des fabricants, les certificats d'inspection, les registres des essais effectués sur place prescrits dans chacune des sections techniques du devis.
- .7 Le cas échéant, fournir les photos numériques à verser au dossier du projet.

### **1.10 MATÉRIELS ET SYSTÈMES**

- .1 Pour chaque pièce de matériel et pour chaque système, donner une description de l'ensemble et de ses pièces constitutives.
  - .1 En indiquer la fonction, les caractéristiques normales d'exploitation ainsi que les contraintes.
- .7 Fournir les instructions écrites du fabricant concernant l'exploitation et l'entretien des éléments.
- .9 Fournir la liste des pièces du fabricant d'origine ainsi que les illustrations, les dessins et les schémas

de montage nécessaires à l'entretien.

- .16 Exigences supplémentaires : selon les prescriptions des diverses sections techniques du devis.

### **1.11 MATÉRIAUX ET PRODUITS DE FINITION**

- .1 Matériaux de construction, produits de finition et autres produits à appliquer : fournir les fiches techniques et indiquer le numéro de catalogue, les dimensions, la composition ainsi que les désignations des couleurs et des textures des produits et des matériaux.
- .1 Aux fins de réapprovisionnement, donner les renseignements nécessaires concernant les produits spéciaux.
- .2 Fournir les instructions concernant les agents et les méthodes de nettoyage ainsi que les calendriers recommandés de nettoyage et d'entretien, et indiquer les précautions à prendre contre les méthodes préjudiciables et les produits nocifs.
- .4 Exigences supplémentaires : selon les prescriptions des diverses sections techniques du devis.

### **1.12 MATÉRIAUX/MATÉRIELS D'ENTRETIEN**

- .1 Pièces de rechange
- .1 Fournir des pièces de rechange selon les quantités prescrites dans les différentes sections techniques du devis.
- .2 Les pièces de rechange fournies doivent provenir du même fabricant et être de la même qualité que les éléments incorporés aux travaux.
- .3 Livrer et entreposer les pièces de rechange à l'endroit indiqué.
- .4 Réceptionner et répertorier toutes les pièces.
- .1 Soumettre la liste d'inventaire au professionnel.
- .2 Insérer la liste approuvée dans le manuel d'entretien.
- .2 Matériaux/matériels de remplacement
- .1 Fournir les matériaux et les matériels de remplacement selon les quantités indiquées dans les différentes sections techniques du devis.
- .2 Les matériaux et les matériels de remplacement doivent provenir du même fabricant et être de la même qualité que les matériaux et les matériels incorporés à l'ouvrage.
- .3 Livrer et entreposer les matériaux/les matériels de remplacement à l'endroit indiqué.
- .4 Réceptionner et répertorier les matériaux et les matériels de remplacement.
- .1 Soumettre la liste d'inventaire au professionnel.
- .2 Insérer la liste approuvée dans le manuel d'entretien.
- .3 Outils spéciaux
- .1 Fournir des outils spéciaux selon les quantités prescrites dans les différentes sections techniques du devis.
- .2 Les outils doivent porter une étiquette indiquant leur fonction et les matériels auxquels ils sont destinés.
- .3 Livrer et entreposer les outils spéciaux à l'endroit indiqué.
- .4 Réceptionner et répertorier les outils spéciaux.
- .1 Soumettre la liste d'inventaire au professionnel.
- .2 Insérer la liste approuvée dans le manuel d'entretien.

### **1.13 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Entreposer les pièces de rechange, les matériaux et les matériels de remplacement ainsi que les outils spéciaux de manière à prévenir tout dommage ou toute détérioration.

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À  
REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES  
TRAVAUX****SECTION 01 78 00  
PAGE 4  
2025-10-30**

- .2 Entreposer les pièces de rechange, les matériaux et les matériels de remplacement ainsi que les outils spéciaux dans leur emballage d'origine conservé en bon état et portant intacts le sceau et l'étiquette du fabricant.
- .3 Entreposer les éléments susceptibles d'être endommagés par les intempéries dans des enceintes à l'épreuve de celles-ci.
- .4 Entreposer la peinture et les produits susceptibles de geler dans un local chauffé et ventilé.
- .5 Évacuer les éléments ou les produits endommagés ou détériorés, les remplacer par des nouveaux sans frais supplémentaires.

**1.14 GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS**

- .1 Élaborer un plan de gestion des garanties comprenant tous les renseignements relatifs aux garanties.
- .10 Donner rapidement suite à toute demande verbale ou écrite de dépannage/travaux de réparation requis en vertu d'une garantie.
- .11 Toutes instructions verbales doivent être suivies d'instructions écrites.

**1.15 ÉTIQUETTES DE GARANTIE**

- .1 Sans objet.

**2 PRODUITS****2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**3 EXÉCUTION****3.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

**FIN DE SECTION**

## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 SOMMAIRE**

- .1 Contenu de la section
  - .1 Exigences générales relatives à la mise en service des composants, équipements et systèmes du projet; y compris celles concernant le contrôle de la performance (CP) des composants, équipements, systèmes, sous-systèmes et systèmes intégrés.
- .2 Exigences Connexes
  - .1 Sans objet.
- .3 Sigles, abréviations et définitions
  - .1 AFPS - Autres formes de prestation de services, fournisseur de services.
  - .2 MGB - Manuel de gestion du bâtiment.
  - .3 MS - Mise en service.
  - .4 SGE - Système de gestion de l'énergie.
  - .5 E&E - Exploitation et entretien.
  - .6 RP - Renseignements sur les produits.
  - .7 CP - Contrôle de performance.
  - .8 ERE - Essai, réglage et équilibrage.

### **1.02 GÉNÉRALITÉS**

- .1 La mise en service est un programme coordonné d'essais, de contrôles, de vérifications et autres procédures, qui est appliqué systématiquement dans le cas des équipements, systèmes et systèmes intégrés d'un projet, une fois celui-ci achevé. La mise en service est effectuée après que les équipements et systèmes ont été installés, lorsqu'ils sont fonctionnels, que l'Entrepreneur s'est acquitté du contrôle de la performance et que ce contrôle a été approuvé. Les objectifs sont les suivants :
  - .1 s'assurer que les équipements, les systèmes et les systèmes intégrés fonctionnent conformément aux exigences des documents contractuels, aux critères de conception et à l'intention du concepteur;
  - .2 s'assurer que la documentation appropriée a été versée au MGB;
  - .3 former le personnel d'exploitation et d'entretien.
- .2 L'Entrepreneur doit collaborer au processus de mise en service, au fonctionnement des équipements et des systèmes, à leur dépannage et à la réalisation des réglages nécessaires.
  - .1 Faire fonctionner les systèmes à leur pleine capacité en divers modes, afin de déterminer s'ils fonctionnent correctement et de manière régulière à leur efficacité maximale. Les divers systèmes doivent fonctionner en interaction, selon l'intention du projet et conformément aux exigences des documents contractuels et aux critères de conception.
  - .2 Durant ces vérifications et ces contrôles, faire les réglages nécessaires pour obtenir un niveau de performance satisfaisant aux exigences environnementales ou aux besoins de l'utilisateur.
- .3 Critères de conception : respecter les exigences du client ou les critères établis par le concepteur. Les critères retenus doivent satisfaire aux exigences fonctionnelles et opérationnelles fixées pour le projet.

**1.03 APERÇU DE LA MISE EN SERVICE**

- .3 La mise en service doit figurer comme poste de dépenses dans la ventilation des coûts préparée par l'Entrepreneur.
- .4 Les activités de mise en service complètent les procédures d'essai et de contrôle de la qualité décrites dans les sections techniques pertinentes.
- .5 La mise en service est étroitement associée aux activités effectuées durant la réalisation du projet. Elle permet d'identifier les éléments de la planification et de la conception qui sont traités durant les étapes de la construction et de la mise en service, et de s'assurer que le fonctionnement de [l'installation] s'avère satisfaisant dans des conditions (climat, environnement et occupation) correspondant aux besoins fonctionnels et opérationnels. Les activités de mise en service comprennent le transfert des connaissances sensibles au personnel d'exploitation de l'installation.
- .6 Le Professionnel émettra le certificat d'achèvement substantiel lorsque :
  - .1 les documents de mise en service complétés auront été reçus, évalués, puis approuvés par l'Ingénieur en électromécanique ;
  - .2 les équipements, les systèmes et les composants auront été mis en service;
  - .3 la formation du personnel d'exploitation et d'entretien sera terminée.

**1.04 NON-CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE PERFORMANCE**

- .1 Si des équipements, des systèmes, des composants et des dispositifs connexes de commande/régulation ont été incorrectement installés ou présentent des anomalies durant la mise en service, corriger les anomalies, reprendre la vérification des équipements et des composants du système non fonctionnel, y compris les systèmes connexes, si l'Ingénieur en électromécanique pour s'assurer que l'installation fonctionne comme il se doit.
- .2 Assumer les coûts reliés aux correctifs, aux inspections et aux essais additionnels pour déterminer l'acceptabilité et la bonne performance de ces éléments. Ces coûts seront déduits des acomptes ou feront l'objet de retenues.

**1.05 EXAMEN PRÉALABLE À LA MISE EN SERVICE**

- .1 Avant le début des travaux de construction
  - .1 Examiner les documents contractuels et confirmer par écrit à l'Ingénieur en électromécanique:
    - .1 la conformité des dispositions pour la mise en service;
    - .2 tous les autres aspects de la conception et de l'installation pertinents au succès de la mise en service.
- .2 Durant la construction
  - .1 Coordonner la préparation et la mise en place de toutes les dispositions pour la mise en service.
- .3 Avant le début de la mise en service, s'assurer :
  - .2 que l'installation des composants, des équipements, des systèmes et des sous-systèmes connexes est terminée;
  - .3 que l'on comprend les exigences et les procédures relatives à la mise en service;
  - .4 que les documents de mise en service sont prêts à être utilisés;
  - .5 que l'on comprend les critères de conception, l'intention de la conception et les caractéristiques particulières;
  - .6 que la documentation complète relative à la mise en route a été soumise à l'Ingénieur en électromécanique;
  - .7 que les calendriers de mise en service sont à jour;

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****MISE EN SERVICE (MS)  
EXIGENCES GÉNÉRALES****SECTION 01 91 17  
PAGE 3  
2025-10-30**

- .8 que les systèmes ont été complètement nettoyés;
  - .9 que les opérations d'ERE des équipements et des systèmes sont terminées et que les rapports pertinents ont été soumis au à l'Ingénieur en électromécanique, aux fins d'examen et d'approbation;
  - .10 que les schémas d'après exécution des équipements et des systèmes sont disponibles.
- .4 Signaler par écrit à l'Ingénieur en électromécanique les anomalies des ouvrages finis ainsi que les écarts décelés par rapport aux prescriptions du devis.

**1.06 CONFLITS**

- .1 Signaler à l'Ingénieur en électromécanique, avant la mise en route des équipements et des systèmes, toute divergence entre les exigences de la présente section et celles des autres sections du devis, puis obtenir les éclaircissements nécessaires.
- .2 À défaut de signaler ces divergences et d'obtenir des éclaircissements, les exigences les plus rigoureuses s'appliqueront.

**1.07 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
  - .1 Soumettre, au plus tard quatre (4) semaines après l'attribution du contrat, les renseignements et les documents suivants :
    - .1 Nom de l'agent de mise en service de l'Entrepreneur;
    - .2 Version provisoire des documents de mise en service;
    - .3 Calendrier préliminaire de mise en service.
  - .2 Soumettre les demandes de changements par écrit à l'Ingénieur en électromécanique et obtenir l'approbation écrite de ce dernier au moins huit (8) semaines avant le début de la mise en service.
  - .3 Si aucune procédure de mise en service n'est prescrite, soumettre les procédures proposées à l'Ingénieur en électromécanique et obtenir l'approbation écrite de ce dernier au moins huit (8) semaines avant le début de la mise en service.
  - .4 Fournir à l'Ingénieur en électromécanique les documents additionnels requis sur le processus de mise en service.

**1.08 DOCUMENTS RELATIFS À LA MISE EN SERVICE**

- .2 Soumettre les documents relatifs à la mise en service à l'Ingénieur en électromécanique aux fins d'examen et d'approbation.
- .3 Remettre les documents relatifs à la mise en service, remplis et approuvés, à l'Ingénieur en électromécanique.

**1.09 CALENDRIER DE MISE EN SERVICE**

- .1 Fournir un calendrier de mise en service détaillé, joint au calendrier des travaux de construction.
- .2 Prévoir un délai suffisant pour les activités de mise en service prescrites dans les sections techniques et dans les sections portant sur la mise en service, y compris les activités suivantes :
  - .1 approbation des rapports de mise en service;
  - .2 vérification des résultats déclarés;
  - .3 réparation, reprise des essais, remise en service, reprise des vérifications;
  - .4 formation.

**1.10 RÉUNIONS DE MISE EN SERVICE**

- .1 Convoquer des réunions de mise en service après les réunions de projet.
- .2 But des réunions de mise en service : solutionner les problèmes reliés à la mise en service; surveiller l'avancement de la mise en service et repérer les anomalies.
- .3 Poursuivre les réunions de mise en service à intervalles réguliers jusqu'à ce que toutes les questions relatives aux résultats attendus de la mise en service aient été traitées.
- .4 Lorsque les travaux de construction seront achevés à 60%, l'Ingénieur en électromécanique convoquera une réunion distincte sur la portée de la mise en service pour examiner l'avancement des travaux, pour discuter des activités de mise en route des équipements et systèmes et pour faire les préparatifs en vue de la mise en service. La réunion servira entre autres à :
  - .1 examiner les fonctions et les responsabilités de l'Entrepreneur et des sous-traitants; à examiner les retards et les problèmes potentiels;
  - .2 déterminer le degré de participation des corps de métiers et des représentants des fabricants au processus de mise en service.
- .5 Par après, des réunions devront être tenues jusqu'à l'achèvement des travaux et selon les besoins au cours des périodes de mise en route et d'essai du fonctionnement des équipements et des systèmes.
- .6 Les réunions de mise en service seront tenues sous la présidence du Professionnel qui en rédigera le procès-verbal et le diffusera aux personnes compétentes.
- .7 Les sous-traitants et les représentants des fabricants doivent assister à 60 % des réunions de mise en service et selon les besoins par la suite.

**1.11 MISE EN ROUTE ET ESSAI**

- .1 Assumer les responsabilités et les coûts des inspections, y compris le démontage et le remontage après approbation, la mise en route, l'essai et le réglage des équipements et des systèmes, de même que la fourniture du matériel d'essai.

**1.12 PRÉSENCE A LA MISE EN ROUTE ET AUX ESSAIS**

- .1 Fournir un préavis de 14 jours avant le début de la mise en route et des essais.
- .2 La mise en route et les essais doivent être réalisés en présence de l'Ingénieur en électromécanique.
- .3 L'agent de mise en service de l'Entrepreneur doit être présent aux essais, lesquels devront être effectués et documentés par les corps de métiers, les fournisseurs et les fabricants des équipements et systèmes concernés.

**1.13 PARTICIPATION DES FABRICANTS**

- .1 Dans le cas des essais en usine, le fabricant doit :
  - .1 coordonner le moment et l'emplacement des essais;
  - .2 soumettre les documents relatifs aux essais à l'Ingénieur en électromécanique aux fins d'approbation;
  - .3 faire les arrangements nécessaires pour que l'Ingénieur en électromécanique soit présent aux essais;
  - .4 obtenir de l'Ingénieur en électromécanique l'approbation écrite des résultats des essais et des documents connexes avant de livrer les équipements, systèmes ou composants concernés sur le chantier.
- .2 Obtenir les instructions des fabricants concernant l'installation, la mise en route et le fonctionnement



de leurs équipements, systèmes et composants, et les examiner avec l'Ingénieur en électromécanique.

- .1 Comparer l'installation achevée avec les données publiées du fabricant, consigner les anomalies ou les écarts constatés puis les examiner avec le fabricant.
- .2 Modifier les procédures qui sont nuisibles à la performance des équipements et des systèmes et les examiner avec le fabricant avant la mise en route.
- .3 Validité des garanties
  - .1 Retenir les services du personnel du fabricant qui est spécialisé dans la mise en route si cette exigence est précisée dans les autres Divisions ou si elle est une condition de la validité de la garantie.
  - .2 S'assurer auprès du fabricant que les essais prescrits n'invalideront pas la garantie.
- .4 Le personnel du fabricant doit :
  - .1 posséder une expérience de la conception, de l'installation et de l'exploitation des équipements et des systèmes concernés;
  - .2 être apte à interpréter correctement les résultats des essais;
  - .3 être apte à rendre compte de ces résultats avec clarté, concision et logique.

#### **1.14 PROCÉDURES**

- .1 S'assurer que les équipements et les systèmes sont complets, propres, qu'ils fonctionnent normalement et sans danger, avant de procéder à la mise en route, aux essais et à la mise en service de ceux-ci.
- .2 Procéder à la mise en route et aux essais en suivant les étapes distinctes ci-après.
  - .1 Livraison et installation
    - .1 Vérifier la conformité au devis, aux dessins d'atelier approuvés; remplir les formulaires de rapport de renseignements sur les produits (RP).
    - .2 Effectuer une inspection visuelle de la qualité de l'installation.
  - .2 Mise en route : observer des procédures de mise en route reconnues.
  - .3 Essais de fonctionnement : documenter la performance des équipements et des systèmes.
  - .4 Contrôle de performance (CP) : le cas échéant, reprendre les essais après correction des anomalies.
  - .5 Contrôle de performance (CP) après l'achèvement substantiel : ce contrôle doit comprendre la mise au point.
- .3 Corriger les anomalies après l'achèvement de chaque phase mais avant le début de la phase suivante, et obtenir l'approbation de l'Ingénieur en électromécanique.
- .4 Documenter les essais requis documentés sur les formulaires de rapport de CP approuvés.
- .5 L'inobservation des procédures de mise en route reconnues entraînera une réévaluation de l'équipement ou du système par une organisme d'essais indépendant désigné par l'Ingénieur en électromécanique. Si les résultats de la réévaluation montrent que la mise en route n'était pas conforme aux exigences et qu'elle a causé des dommages à l'équipement ou au système, mettre en œuvre la procédure suivante.
  - .1 Équipements/systèmes moins importants : mettre en œuvre les correctifs approuvés par l'Ingénieur en électromécanique.
  - .2 Équipements/systèmes importants : si la réévaluation montre que les dommages causés sont mineurs, mettre en œuvre les correctifs approuvés par l'Ingénieur en électromécanique.
  - .3 Si la réévaluation montre l'existence de dommages majeurs, l'Ingénieur en électromécanique refusera l'équipement/le système.
    - .1 Tout équipement/système refusé devra être retiré du chantier puis remplacé par un neuf.
    - .2 Soumettre le nouvel équipement/le nouveau système aux procédures de mise en

route prescrites.

### **1.15 DOCUMENTS RELATIFS À LA MISE EN ROUTE**

- .1 Assembler les documents relatifs à la mise en route et les soumettre à l'Ingénieur en électromécanique, aux fins d'approbation, avant le début de la mise en service.
- .2 Les documents relatifs à la mise en route doivent comprendre ce qui suit.
  - .1 Certificats des essais en usine et sur le chantier concernant l'équipement/le système spécifié.
  - .2 Rapports d'inspection préalable à la mise en route.
  - .3 Listes de contrôle de l'installation/de la mise en route signées.
  - .4 Rapports de mise en route.
  - .5 Description étape par étape des procédures de mise en route afin de permettre à l'Ingénieur en électromécanique de reprendre la mise en route à n'importe quel moment.

### **1.16 EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES SYSTÈMES**

- .1 Après la mise en route, assurer le fonctionnement et l'entretien des équipements et des systèmes selon les directives du fabricant.
- .2 En collaboration avec le fabricant, élaborer par écrit un programme d'entretien puis le faire approuver par l'Ingénieur en électromécanique avant de l'appliquer.
- .3 Faire fonctionner les équipements et les systèmes et en assurer l'entretien aussi longtemps qu'il le faudra pour permettre l'achèvement de la mise en service.
- .4 Après l'achèvement de la mise en service, faire fonctionner les équipements et les systèmes et en assurer l'entretien jusqu'à l'émission du certificat de fin des travaux.

### **1.17 RÉSULTATS DES ESSAIS**

- .1 Si les résultats de la mise en service, des essais et/ou du contrôle de performance (CP) sont inacceptables, réparer ou remplacer les éléments défectueux ou reprendre les procédures prescrites de mise en route et/ou de contrôle de performance jusqu'à l'obtention de résultats acceptables.
- .2 Fournir la main-d'œuvre, les matériaux et les matériels nécessaires à la reprise de la mise en service.

### **1.18 DÉBUT DE LA MISE EN SERVICE**

- .1 Informer l'Ingénieur en électromécanique au moins 21 jours avant le début de la mise en service.
- .2 Ne commencer la mise en service qu'une fois achevés les éléments du bâtiment qui influent sur la mise en route et sur le contrôle de la performance (CP) des équipements et systèmes concernés.

### **1.19 INSTRUMENTS/ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN SERVICE**

- .1 Soumettre les instruments et les équipements à l'examen de l'Ingénieur en électromécanique.
  - .1 Fournir une liste complète des instruments proposés.
  - .2 Fournir également les informations pertinentes, notamment le numéro de série, le certificat courant d'étalonnage, la date de l'étalonnage, la date de fin de validité de l'étalonnage ainsi que le degré de précision de l'étalonnage.
- .2 Fournir au besoin les équipements suivants.
  - .1 Radios avec émetteur-récepteur.
  - .2 Échelles.

- .3 Tout autre équipement nécessaire à la réalisation de la mise en service.

## **1.20 CONTRÔLE DE PERFORMANCE/MISE EN SERVICE**

- .1 Exécuter la mise en service :
  - .1 dans des conditions de fonctionnement réelles, sur toute la plage de fonctionnement, dans tous les modes.
  - .2 des systèmes indépendants et des systèmes interactifs.
- .2 Il doit être possible de reprendre les opérations de mise en service et de confirmer les résultats déclarés.
- .3 Observer les instructions de fonctionnement publiées par le fabricant des équipements et des systèmes.
- .4 On pourra utiliser l'information sur les tendances du SGE en appui au contrôle de la performance.

## **1.21 PRÉSENCE A LA MISE EN SERVICE**

- .1 Les activités de mise en service devront se dérouler en présence de l'Ingénieur en électromécanique, lequel en vérifiera les résultats.

## **1.22 AUTORITÉS COMPÉTENTES**

- .1 Dans les cas où les procédures prescrites de mise en route, d'essai ou de mise en service dupliquent les exigences de contrôle de l'autorité compétente, prendre les arrangements nécessaires pour que cette autorité atteste les procédures de manière à éviter que les essais soient effectués en double et à simplifier la réception opportune des installations.
- .2 Obtenir les certificats d'approbation, de réception et de conformité aux exigences de l'autorité compétente.
- .3 Fournir des exemplaires des certificats d'approbation, de réception et de conformité à l'Ingénieur en électromécanique au plus tard cinq (5) jours après les essais, et en même temps que le rapport de mise en service.

## **1.23 CONTRAINTES ASSOCIÉES À LA MISE EN SERVICE**

- .1 Comme il sera très difficile d'accéder aux aires sécuritaires ou restreintes une fois l'installation ou le bâtiment occupé, il importe de réaliser la mise en service des équipements et des systèmes sensibles à l'occupation, aux conditions climatiques et aux variations saisonnières, qui se trouvent dans ces aires, avant l'émission du certificat d'achèvement substantiel, en utilisant au besoin des charges thermiques simulées.

## **1.24 EXTRAPOLATION DES RÉSULTATS**

- .1 Lorsque la mise en service des équipements et des systèmes sensibles à l'occupation, aux conditions climatiques ou aux variations saisonnières ne peut être exécutée dans des conditions inférieures aux conditions nominales ou de calcul, on peut extrapoler les résultats pour des charges partielles, sous réserve de l'approbation de l'Ingénieur en électromécanique. L'extrapolation doit être effectuée conformément aux instructions du fabricant des équipements et des systèmes, à partir des données de ce dernier et avec son aide, au moyen d'une formule approuvée.

## **1.25 ÉTENDUE DU CONTRÔLE**

- .2 Autres aires/locaux

- .1 Sauf indication contraire dans d'autres sections du devis, fournir la main-d'œuvre et les instruments nécessaires pour vérifier jusqu'à 30% des résultats déclarés.
- .3 L'Ingénieur en électromécanique décidera du nombre d'instruments et de leur emplacement.
- .4 Les essais repris au cours du contrôle doivent être exécutés dans les mêmes conditions que les essais initiaux, à l'aide des mêmes équipements et des mêmes instruments.
- .5 Si des incohérences sont constatées dans plus de 20% des résultats déclarés, examiner et reprendre la mise en service des équipements/systèmes.
- .6 Exécuter des travaux supplémentaires de mise en service jusqu'à ce que les résultats soient acceptables pour l'Ingénieur en électromécanique.

#### **1.26 REPRISE DU CONTRÔLE**

- .1 Assumer tous les frais engagés par l'Ingénieur en électromécanique pour le troisième contrôle et pour les contrôles subséquents, lorsque :
  - .1 les résultats vérifiés ne sont pas approuvés par l'Ingénieur en électromécanique;
  - .2 les résultats du deuxième contrôle ne sont pas non plus approuvés;
  - .3 L'Ingénieur en électromécanique estime que le demande de l'Entrepreneur de procéder à un deuxième contrôle était prématurée.

#### **1.27 CONTRÔLES ET RÉGLAGES DIVERS**

- .1 Effectuer au fur et à mesure de l'avancement de la mise en service les réglages et les changements dont la nécessité est évidente.
- .2 Effectuer au besoin les essais statiques et opérationnels appropriés.

#### **1.28 ANOMALIES, VICES ET DÉFECTUOSITÉS**

- .1 Corriger à la satisfaction de l'Ingénieur en électromécanique les anomalies, les vices et les défauts constatés au cours de la mise en route et de la mise en service.
- .2 Signaler par écrit à l'Ingénieur en électromécanique les anomalies, les vices ou les défauts touchant la mise en service. Interrompre la mise en service jusqu'à ce que les problèmes soient corrigés. Obtenir l'approbation écrite de l'Ingénieur en électromécanique avant de poursuivre la mise en service.

#### **1.29 ACHÈVEMENT DE LA MISE EN SERVICE**

- .1 Une fois la mise en service achevée, laisser les systèmes en mode de fonctionnement normal.
- .2 Sauf pour les activités de contrôle saisonnier et aux fins de la garantie prescrites dans le devis de mise en service, achever la mise en service avant l'émission du certificat d'achèvement substantiel.
- .3 La mise en service n'est considérée terminée qu'une fois que tous les documents relatifs à la mise en service ont été soumis à l'Ingénieur en électromécanique et acceptés par celui-ci.

#### **1.30 ACTIVITÉS A L'ACHÈVEMENT DE LA MISE EN SERVICE**

- .1 Si des changements sont apportés à des composants, des équipements ou des systèmes de base ou aux réglages établis durant le processus de mise en service, fournir des formulaires MS à jour pour les composants, équipements ou systèmes visés par ces changements.

**1.31 FORMATION**

- .1 Assurer la formation conformément à ce que les participants puissent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour effectuer ce qui suit :
  - .1 Assurer un fonctionnement sécuritaire, fiable et rentable sur les plans énergétique et financier de tous les équipements et systèmes installés, en mode normal et en mode de secours, et dans toutes les conditions d'exploitation.
  - .2 Mettre en œuvre un programme efficace d'inspection continue et de contrôle de la performance des équipements et systèmes.
  - .3 Mettre en œuvre un programme approprié d'entretien préventif, de diagnostic et de dépannage.
  - .4 Tenir la documentation à jour.
  - .5 Assurer l'exploitation des équipements et des systèmes dans des conditions d'urgence jusqu'à l'arrivée d'intervenants qualifiés.

**1.32 MATÉRIELS DE REMPLACEMENT, OUTILS SPÉCIAUX ET PIÈCES DE RECHANGE**

- .1 Fournir, livrer et documenter les matériels de remplacement, les outils spéciaux et les pièces de rechange selon les exigences contractuelles.

**1.33 OCCUPATION**

- .1 Collaborer entièrement avec l'Ingénieur en électromécanique durant les différentes étapes de la réception et de l'occupation de l'installation/du bâtiment.

**1.34 INSTRUMENTS INSTALLÉS**

- .1 Utiliser pour le CP (contrôle de la performance) et pour les opérations d'ERE (essai, réglage et équilibrage) les instruments installés selon les termes du contrat si :
  - .1 leur précision est conforme aux prescriptions du devis;
  - .2 les certificats d'étalonnage ont été remis à l'Ingénieur en électromécanique.
- .2 On pourra utiliser des capteurs du SGE étalonnés pour faire la collecte de données de performance à la condition que l'étalonnage de ces capteurs ait été effectué et accepté.

**1.35 TOLÉRANCES - CONTRÔLE DE LA PERFORMANCE**

- .1 Tolérances d'application
  - .1 Écarts admissibles spécifiés entre les valeurs mesurées et les valeurs ou les critères de conception précisés. Sauf pour certains composants, équipements et systèmes, la marge de tolérance doit être de  $\pm 10$  % des valeurs précisées.
- .2 Tolérances de précision des instruments
  - .1 Ordre de grandeur supérieur à celui de l'équipement ou du système mis à l'essai.
- .3 Tolérances de mesure
  - .1 Sauf indication contraire, toutes les valeurs réelles doivent se situer à  $\pm 2$  % des valeurs enregistrées.

**1.36 ESSAIS DE PERFORMANCE EFFECTUÉS PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

- .1 Les essais de performance effectués par le Maître de l'ouvrage ne dégageront pas l'Entrepreneur de son obligation de respecter les procédures précisées pour la mise en route et les essais.

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**MISE EN SERVICE (MS)**  
**EXIGENCES GÉNÉRALES**

**SECTION 01 91 17**  
**PAGE 10**  
**2025-10-30**

**2      PRODUITS**

**2.01   SANS OBJET**

.1      Sans objet.

**3      EXÉCUTION**

**3.01   SANS OBJET**

.1      Sans objet.

**FIN DE SECTION**

## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 01 52 00 – INSTALLATIONS DE CHANTIER

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .1 Sans objet.

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.

### **1.04 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

- .2 Si un matériau ressemblant à de l'amiante appliqué par projection ou à la truelle ou encore à d'autres matières désignées et répertoriées comme dangereuses est découvert pendant l'exécution des travaux, suspendre ces derniers, prendre les précautions appropriées et aviser immédiatement le professionnel.
  - .1 Reprendre les travaux seulement après avoir émis un rapport de stratégie de décontamination et reçu des directives écrites du professionnel.
- .3 Prévenir le professionnel avant d'entraver l'accès au bâtiment ou d'interrompre les services.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 SANS OBJET**

- .1 Sans objet.

## **3 EXÉCUTION**

### **3.01 EXAMEN**

- .1 Effectuer une inspection préparatoire des lieux, et vérifier l'emplacement et l'étendue des éléments qui doivent être enlevés, éliminés, valorisés, recyclés, récupérés, et de ceux qui doivent demeurer en place.
  - .1 Examiner avec attention toutes les surfaces existantes et obtenir les informations relatives aux plans de démolitions et de construction par rapport à ces surfaces.
  - .2 S'assurer que les jonctions entre les constructions et/ou surfaces nouvelles et existantes sont possibles.
- .5 Vérifier toutes les cotes des surfaces existantes en relation avec les travaux à exécuter et informer immédiatement le professionnel des erreurs et divergences concernant les informations sur les plans.

### **3.02 TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

- .2 Protection des ouvrages en place
  - .1 Prendre les mesures nécessaires pour empêcher le déplacement, l'affaissement ou tout autre

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****DÉMOLITION – TRAVAUX DE  
PETITE ENVERGURE****SECTION 02 41 99  
PAGE 2  
2025-10-30**

- endommagement des structures, des canalisations de services publics et des ouvrages d'aménagement paysager et des parties du bâtiment à conserver. Assurer l'étalement et le contreventement des ouvrages au besoin.
- .2 Limiter le plus possible la poussière et le bruit produits par les travaux, ainsi que les inconvénients causés aux occupants des lieux.
- .1 Les travaux doivent être effectués de manière à minimiser la poussière, particulièrement dans les espaces non visés par les travaux adjacents au chantier. Prévoir toutes les cloisons et protections temporaires nécessaires à la limitation de la propagation du bruit et de la poussière, tels que :
- a) Sas en polythène à fermeture éclair à toutes les portes menant à la zone touchée par les travaux.
- b) Protection du mobilier fixe adjacent.
- c) Écran pare-poussière scellé au-dessus des plafonds suspendus dans la continuité des cloisons temporaires.
- d) Toutes autres dispositions alternatives de protection temporaires limitant la propagation de la poussière préalablement approuvée par le professionnel.
- .3 Protéger les appareils, les systèmes et les installations mécaniques et électriques du bâtiment ainsi que les canalisations de services publics.
- .4 Fournir les écrans pare-poussière, les bâches, les garde-corps, les éléments de support et les autres dispositifs de protection nécessaires.
- .5 Exécuter les travaux conformément à la section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.
- .6 Prévoir la protection temporaire de tout élément situé sur le parcours emprunté par les ouvriers et susceptible d'être sali ou abîmé durant les travaux. Notamment :
- .1 Mettre en place des protections temporaires sur le sol et les escaliers si un nettoyage ne peut suffire à les remettre dans un état convenable.
- .2 Fixer des cartons sur les murs conservés ou non visés par les travaux, jusqu'à mi-hauteur, lorsqu'il y a risque d'impact ou de dommage.
- .3 Travaux de démolition/d'enlèvement
- .1 Enlever les éléments et les ouvrages indiqués aux dessins.
- .1 Assurer l'intégrité des éléments conservés.
- .2 Tout élément à conserver qui est abîmé durant les travaux doit être réparé ou remplacé à neuf aux frais de l'entrepreneur.
- .3 Le démantèlement des éléments existants doit être effectué selon les spécifications aux plans et en conformité avec les recommandations des fabricants et les normes gouvernementales et municipales en vigueur.
- .3 Enlever les éléments existant pour permettre la réalisation de la nouvelle construction.
- .4 Retailer les rives des composants partiellement démolis en vue de faciliter la mise en place des nouveaux éléments.
- .5 Démonter les matériaux/éléments accrochés mécaniquement (boulons, vis, clous, etc.) à des ouvrages/éléments/matériaux conservés.
- .6 Lorsqu'il n'est pas possible de démonter ou désassembler un élément à retirer/démolir, prendre soin de faire une coupe nette à la jonction avec les ouvrages/éléments/matériaux conservés de façon à préserver autant que possible ces derniers.
- .8 Dans les secteurs à reconstruire ou ragréer, supprimer tout élément tel que vis, clous, boulons, colle, mastic ou autre, qui pourraient nuire à la performance des nouveaux produits ou à la qualité de la finition.
- .9 Réparer toutes les surfaces endommagées lors de la démolition.
- .10 Lors de la démolition des plafonds, coordonner les opérations avec tous les sous-traitants concernés afin de s'assurer que tous les éléments électromécaniques (câblage, conduits, tuyaux, filage, etc.) cachés ou apparents ont été débranchés, récupérés (si demandé par le maître de l'ouvrage) et vérifiés. Ces opérations doivent être effectuées en conformité avec les normes en vigueur.
- .4 Éléments à conserver
- .1 L'entrepreneur est responsable de la décision d'inclure dans sa soumission la démolition et la



- reconstruction des éléments existants à conserver pour laquelle le ragréage ne pourrait donner les résultats demandés. Aucun supplément ne sera accepté pour ce travail.
- .2 Avant le début de la démolition, consulter le maître de l'ouvrage afin de déterminer les éléments à entreposer, conserver et récupérer qui ne seraient pas identifiés aux plans. Entreposer les éléments sélectionnés et disposer des éléments à démolir et qui n'ont pas été sélectionnés par le professionnel.
  - .3 L'entreposage des éléments conservés doit respecter les exigences des fabricants concernant le maintien de l'intégrité et de la qualité des matériaux, appareils et composantes.
  - .4 Enlever et entreposer tous les éléments à conserver et à récupérer tel qu'indiqué aux dessins ou identifiés par le professionnel. Tout élément à relocaliser ou réinstaller doit être enlevé avec précaution. Tout élément à conserver qui est brisé ou abîmé par l'entrepreneur lors de la démolition, du déplacement ou de la réinstallation sera à réparer ou à remplacer à neuf à ses frais.
  - .5 Tous les murs, planchers, cloisons, colonnes, plafonds existants à conserver et qui auraient été abîmé lors des travaux doivent être préparés et ragrés afin de recevoir les nouveaux finis.
    - .1 Prévoir au minimum une couche d'apprêt où il y eu réparation de plâtre.
    - .2 Tous les finis endommagés (peinture, vernis, revêtements de sol, etc.) devront être repris jusqu'aux arrêtes des surfaces touchées et/ou jonctions avec les surfaces perpendiculaires adjacentes.

### **3.03 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .3 Se reporter aux prescriptions et aux dessins de démolition pour savoir quels sont les matières et les matériaux à récupérer en vue de leur réutilisation/réemploi.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 07 92 00 – PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ POUR JOINTS.
- .2 Section 09 91 99 – PEINTURES – TRAVAUX DE PETITE ENVERGURE

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .2 ASTM International
  - .1 ASTM E 1333-10, Standard Test Method for Determining Formaldehyde Concentrations in Air and Emission Rates From Wood Products Using a Large Chamber.
- .3 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
  - .1 Association des Manufacturiers de Menuiserie Architecturale du Canada (AWMAC : Normes en vigueur au moment de la sortie de l'Appel d'offre).
- .6 CSA International
  - .3 CSA O121-F08, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
  - .5 CSA O151-F09, Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
- .7 Forest Stewardship Council (FSC)
  - .1 FSC-STD-01-001-2004, FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.
- .12 National Hardwood Lumber Association (NHLA)
  - .1 Rules for the Measurement and Inspection of Hardwood and Cypress 2011.
- .13 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
  - .1 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien 2008.
- .15 Sustainable Forestry Initiative (SFI)
  - .1 Norme SFI-2010-2014.
- .16 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
  - .1 CAN/ULC-S102-07, Méthode d'essai normalisée caractéristiques de combustion superficielles des matériaux de construction et assemblages

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre et aux normes de l'AWMAC.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les ouvrages d'ébénisterie proposés. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Dessins d'atelier
  - .2 Les dessins doivent indiquer les détails de construction, les profils, ainsi que les détails des assemblages, des fixations et les autres détails connexes.
  - .3 Les dessins doivent indiquer les matériaux, les finis, les épaisseurs et les pièces de quincaillerie.

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****ÉBÉNISTERIE****SECTION 06 40 00  
PAGE 2  
2025-10-30**

- .4 Les dessins doivent indiquer l'emplacement des ouvertures requises dans le mobilier de rangement aux fins de raccordement des services d'utilités, les conditions d'installation types et particulières, les raccordements, les accessoires et les ancrages, ainsi que l'emplacement des dispositifs de fixation apparents.
- .4 Échantillons
  - .1 Soumettre, aux fins d'examen et d'acceptation, des échantillons de chacun des ouvrages d'ébénisterie proposés.
  - .2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur qui devra les incorporer à l'ouvrage.
  - .4 Soumettre un (1) échantillon des couleurs offertes pour les stratifiés, revêtements massifs et mélamines, tissus, aux fins de sélection des couleurs.

**1.04 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- .2 Certification en matière de développement durable
  - .1 Bois certifié : Soumettre une liste des produits du bois utilisés et satisfaisant à la norme CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
- .3 Marquage des panneaux de contreplaqué, des panneaux de particules et de particules orientées (PPO) et des panneaux composites dérivés du bois : selon les normes pertinentes de la CSA et de l'ANSI.

**1.05 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant, ainsi qu'aux normes de l'AWMAC.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine.
  - .1 Protéger les ouvrages préfabriqués contre l'humidité et les dommages pendant et après leur livraison.
  - .2 Entreposer les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre l'humidité ou les variations extrêmes de température.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer les ouvrages d'ébénisterie de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
  - .3 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.
  - .4 Les dessins doivent indiquer l'emplacement des ouvertures requises dans le mobilier de rangement aux fins de raccordement des services d'utilités, les conditions d'installation types et particulières, les raccordements, les accessoires et les ancrages, ainsi que l'emplacement des dispositifs de fixation apparents.

**2 PRODUITS****2.01 MATÉRIAUX/MATÉRIELS**

- .1 Bois de résineux : sauf indication contraire, fini S4S (blanchi sur quatre (4) côtés), à teneur en humidité d'au plus 19 % et conforme aux normes et aux règles indiquées ci-après.
  - .1 Norme CSA O141.
  - .2 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
  - .3 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien, publiées par la Commission nationale

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**ÉBÉNISTERIE**

**SECTION 06 40 00**  
**PAGE 3**  
**2025-10-30**

- de classification des sciages (NLGA).
- .4 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie première qualité, à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
- .2 Le bois possédant une cote de résistance mécanique est acceptable pour tous les travaux.
- .3 Le procédé de fabrication doit être conforme aux règles d'évaluation du cycle de vie (LCA) énoncées dans les normes LCA 14040/14041 de l'ISO, la norme CSA Z760-94, Life Cycle Assessment.
- .4 Bois de feuillus, conforme aux exigences ci-dessous :
  - .1 Conforme aux normes AWMAC/AWI Architectural Woodwork Standards
- B10– Bois massif
  - .1 Catégorie : Première qualité
  - .2 Épaisseur : 19 mm
  - .3 Essence : Merisier massif
  - .5 Fini : 2 couches de vernis au polyuréthane, 15% de lustre
- .8 Contreplaqué en peuplier : conforme à la norme CSA O153, classification « construction », catégorie « standard », bois certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
  - .1 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de contreplaqué ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
- .14 Stratifiés pour surfaces planes : conformes à la norme NEMA LD3
  - S01– Stratifié pour surface commune
    - .1 Qualité : ordinaire
    - .2 Type: HGS - Grade 10
    - .3 Épaisseur : 1.1 mm.
    - .4 Couleur : couches de couleur uniforme.
    - .5 Face décorative : unie.
    - .6 Fini : mat.
    - .7 Produit de référence : **#756-58 Natural Maple** de **FORMICA**
- .19 Clous et cavaliers : conforme à la norme CSA B111.
- .20 Vis à bois : acier inoxydable, de type et de grosseur convenant à l'application.
- .21 Clavettes : en bois.
- .22 Produit d'étanchéité : selon la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .23 Adhésif pour stratifiés
  - .1 Adhésif conforme aux normes du fabricant.
- 25. Tissus
  - T10 – Tissu de vinyle
    - .1 Qualité : commercial lavable
    - .2 Résistance au frottement : 1 500 000 doubles frottements
    - .3 Couleur : gris
    - .4 Fini : unie
    - .5 Produit de référence : **#903 Fog**, série **Challenger** de **VISION FABRICS**

**T20 – Tissu de vinyle**

- .1 Qualité : commercial lavable
- .2 Résistance au frottement : 1 500 000 doubles frottements
- .3 Couleur : bleu
- .4 Fini : unie
- .5 Produit de référence : **#306 Naval Blue**, série **Challenger** de **VISION FABRICS**

**T30 – Tissu – Tissu de vinyle**

- .1 Qualité : commercial lavable
- .2 Résistance au frottement : 1 500 000 doubles frottements
- .3 Couleur : vert
- .4 Fini : unie
- .5 Produit de référence : **#21 Meadow**, série **Challenger** de **VISION FABRICS**

**2.02 OUVRAGES PRÉFABRIQUÉS**

- .1 Banquette
  - .1 Ossature : en bois de construction
  - .2 Assise et appui : en contreplaqué en peuplier
  - .3 Toutes les faces visibles (intérieur et/ou extérieur) doivent être finies tel qu'indiqué aux dessins.
  - .4 Coussin et dossier :
    - .1 Construction non amovible pouvant être retirées et remplacées, au besoin, par le maître de l'ouvrage uniquement.
    - .2 Rembourrage haute résistance de type **Velva** pour usage commercial recouvert de tissu couleur selon les dessins.
- .2 Table
  - .1 Ossature : en acier soudé peint blanc (hauteur du dessus de la table à 762mm)
    - .1 Patte : Tube en acier rond de 100mm de diamètre
    - .2 Base : En acier rectangulaire de 762mm x 508mm à fixer au sol (trou au sol et dans la base préperçée)
    - .3 Accessoires : Niveleur pour table et ancrages discrets au mur sous la table
    - .4 Finition : Peint blanc
  - .2 Dessus : en stratifié (prévoir une sous-face pour éviter le flambage), ép. 25mm
  - .3 Chant : PVC de 2mm ou plus de couleur appareillé au fini adjacent
- .3 Gradin
  - .1 Ossature : en acier
  - .2 Assise et appui : bois massif
  - .3 Toutes les faces visibles (intérieur et/ou extérieur) doivent être finies tel qu'indiqué aux dessins. Sauf indication contraire :
    - .1 Assemblage entre panneau à 45 degrés
    - .2 Tous les joints visibles doivent être légèrement arrondi
    - .3 Prévoir des joints entre panneaux aligné et fixé à l'aide de gougeons et/ou lamelles de bois ( 'biscuit' ).
  - .4 Coussin et dossier :
    - .1 Construction non amovible pouvant être retirées et remplacées, au besoin. Prévoir des ancrages de type rail de suspension en acier et/ou proposer un système de fixation durable permettant leur retrait uniquement par le maître de l'ouvrage.
    - .2 Rembourrage haute résistance de type **Velva** pour usage commercial recouvert de tissu de vinyle couleur selon les dessins.

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****ÉBÉNISTERIE****SECTION 06 40 00  
PAGE 5  
2025-10-30**

- .4 Rangement
  - .1 Ossature : en acier
  - .2 Comptoir : en bois massif
  - .3 Toutes les faces visibles (intérieur et/ou extérieur) doivent être finies tel qu'indiqué aux dessins. Sauf indication contraire :
    - .1 Assemblage entre panneau à 45 degrés
    - .2 Tous les joints visibles doivent être légèrement arrondi
    - .3 Prévoir des joints entre panneaux aligné et fixé à l'aide de gougeons et/ou lamelles de bois ('biscuit').

**2.03 FABRICATION**

- .1 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés; garnir les trous de cache vis, puis poncer jusqu'à l'obtention d'une surface lisse, prête à finir.
- .4 Pratiquer les ouvertures nécessaires pour les appareils de plomberie, les éléments rapportés, les accessoires, les boîtes de sortie électriques et les autres appareils.
- .5 Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre dans les ouvertures des bâtiments.
- .7 Les couleurs et les motifs des feuilles de stratifié destinées à être aboutées doivent être uniformes.
- .8 Le stratifié doit être collé au support conformément aux instructions du fabricant de l'adhésif. Il doit épouser parfaitement le support et y adhérer sur toute sa surface. Les feuilles utilisées doivent mesurer jusqu'à 2400 mm de longueur.
- .10 Les chants apparents du support doivent être recouverts d'une bande de stratifié pour surfaces planes. Les rives apparentes doivent être chanfreinées uniformément à environ 20 degrés. Les rives du stratifié ne doivent pas être taillées à onglet.
- .11 Une feuille de compensation doit être posée sur la sous-face du support.

**2.04 FINITION**

- .1 La finition doit être réalisée conformément à la section 09 91 99 - Peintures - Travaux de petite envergure.

**2.05 QUINCAILLERIE**

- .1 Articles de quincaillerie: conforme à la norme ANSI/BHMA A156.9, figurant sur la liste des articles de quincaillerie selon la liste ci-après.
  - .7 Supports de tablettes
    - .1 Support dissimulé en aluminium couleur blanc,
    - .2 Dimension : à valider selon les dessins et la conception
    - .3 Produit de référence : **#6241141-XX de KOLOSSUS**
  - .8 Système d'accrochage pour œuvre d'art
    - .1 Système de suspendu avec rail au mur
      - .1 Rail : rectangulaire trois (3) morceaux (portion central pleine longueur et rail latéral, chaque côté de même dimension)
      - .2 Couleur : Blanc froid
      - .3 Accessoires : Embout couleur appareillé au rail et fixations
      - .4 Produit de référence : **Rail Click A1050 de AS SYSTÈMES D'ACCROCHAGE**
    - .2 Câble en acier inoxydable amovible
      - .1 Quantité : 5 (à valider avec les besoins du maître de l'ouvrage)

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**ÉBÉNISTERIE**

**SECTION 06 40 00**  
**PAGE 6**  
**2025-10-30**

- .2 Longueur : de 1524mm (à valider avec les besoins du maître de l'ouvrage)
- .3 Produit de référence : **Câble Twist E4030** de **AS SYSTÈMES D'ACCROCHAGE**
- .3 Crochet
  - .1 Crochet : à crochet pour tableau et/panneau
  - .2 Poids supporté : 22lb (10 kg) par élément
  - .3 Quantité : 10 (à valider avec les besoins du maître de l'ouvrage)
  - .4 Produit de référence : **Crochet polyvalent H3004** de **AS SYSTÈMES D'ACCROCHAGE**
- .9 Moulure pour mobilier
  - .1 Moulure métallique en 'U' d'une largeur de 38mm x 101mm (hauteur de plinthe) avec embout fermé afin de protéger le fini de bois (patte de mobilier fixe).
  - .2 Fini anodisé clair

### **3 EXÉCUTION**

#### **3.01 EXAMEN**

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des ouvrages d'ébénisterie, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions du fabricant.
  - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports.
  - .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
  - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.

#### **3.02 INSTALLATION**

- .1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux d'ébénisterie conformément aux normes de qualité applicables de l'AWMAC.
- .2 Installer les ouvrages de menuiserie préfinis aux endroits indiqués sur les dessins.
  - .1 Les installer avec précision, de niveau, d'aplomb et d'alignement.
- .3 Fixer et ancrer solidement les ouvrages de menuiserie.
  - .1 Fournir et installer des fixations robustes pour retenir les armoires montées au mur.
- .4 Utiliser des boulons de serrage pour fermer les joints des plans de travail.
- .5 Tracer et tailler les éléments aux contours appropriés aux murs adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les retraits et autour des tuyaux, des colonnes, des appareils sanitaires et électriques, des prises de courant ou de tout autre objet saillant, traversant ou pénétrant.
- .6 Appliquer un mince cordon de produit d'étanchéité dans le joint séparant le dossier en stratifié et le revêtement du mur adjacent, conformément à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .12 Effectuer les percements appropriés pour l'installation des équipements de mécanique et d'électricité et autres accessoires conformément aux indications des dessins. La localisation exacte des équipements sera coordonnée sur les dessins d'atelier. Au préalable, coordonner le nombre de percements selon les indications des plans en ingénierie.
- .14 Fournir et installer les cornières, les supports et tout autre élément d'acier peints requis pour la réalisation des ouvrages de la présente section.



- .15 Appliquer un mince cordon de produit d'étanchéité à la base des armoires basses derrière les plinthes, lorsqu'applicables et du revêtement de plancher conformément à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.

### **3.03 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Nettoyer les surfaces extérieures des ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie.
  - .2 Enlever l'excès de colle des surfaces.

### **3.04 PROTECTION**

- .1 Protéger les ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie contre les dommages jusqu'à l'inspection finale.
- .2 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .3 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des ouvrages d'ébénisterie.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .1 ASTM International
- .2 ASTM C 920, Standard Specification for Elastomeric Joint Sealants.

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant [les produits d'étanchéité pour joints]. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
  - .2 Les fiches techniques du fabricant doivent porter sur ce qui suit.
    - .1 Les produits de calfeutrage.
    - .2 Les primaires.
    - .3 Les mastics d'étanchéité (tous les types), y compris leur compatibilité les uns avec les autres.
- .3 Échantillons
  - .1 Soumettre un (1) échantillon de chaque couleur et de chaque type de produits proposés.
  - .2 Au besoin, aux fins d'harmonisation avec les matériaux adjacents, soumettre des échantillons séchés des produits d'étanchéité qui doivent être laissés apparents, et ce, pour chaque couleur proposée.
- .4 Instructions du fabricant
  - .1 Les instructions soumises doivent porter sur chacun des produits proposés.

### **1.04 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX**

- .1 Soumettre les documents/éléments requis conformément à la section 01 78 00 - Documents/éléments à remettre à l'achèvement des travaux.
- .2 Fiches d'exploitation et d'entretien : fournir les instructions relatives à l'exploitation et à l'entretien, lesquelles seront incorporées au manuel d'instructions, voir section 01 78 00 - Documents / éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

### **1.05 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention

- .1 Entreposer les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
- .2 Entreposer les produits d'étanchéité pour joints de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
- .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.
- .4 Entreposer les produits d'étanchéité pour joints en respectant les températures d'entreposage recommandées par le fabricant.

## **1.06 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

- .1 Conditions ambiantes
  - .1 Procéder à la mise en œuvre des produits d'étanchéité seulement dans les conditions suivantes.
    - .1 Les températures ambiante et du subjectile se situent à l'intérieur des limites établies par le fabricant des produits ou sont supérieures à 4.4 degrés Celsius.
    - .2 Le subjectile est sec.
    - .3 Les recommandations du fabricant concernant les températures, le taux d'humidité relative et la teneur en humidité du subjectile propres à la mise en œuvre et au séchage des produits d'étanchéité, ainsi que les directives spéciales relatives à l'utilisation de ces derniers, sont respectées.
- .2 Largeur des joints
  - .1 Procéder à la mise en œuvre des produits d'étanchéité seulement lorsque la largeur des joints est supérieure à celle établie par le fabricant du produit pour les applications indiquées.
  - .2 Mesurage sur place : avant la fabrication des joints de dilatation, vérifier les dimensions en effectuant un mesurage sur place avant de commander les produits, et en notant les mesures sur les dessins d'atelier, là où il est indiqué que les systèmes de contrôle de dilatation doivent s'ajuster entre d'autres éléments de construction ou autour de ces éléments. Coordonner le calendrier de fabrication en suivant l'avancement des travaux de construction afin d'éviter tout retard dans l'exécution des travaux.
- .3 Subjectile
  - .1 Procéder à la mise en œuvre des produits d'étanchéité seulement après que le subjectile a été débarrassé de tous les contaminants susceptibles d'empêcher l'adhérence des produits.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ**

- .2 Si l'on ne peut faire autrement que d'utiliser des produits toxiques, en restreindre l'usage à des endroits où les émanations peuvent être évacuées à l'extérieur ou à des endroits où ils seront confinés derrière un système d'étanchéité à l'air, ou encore les appliquer plusieurs mois avant que l'endroit soit occupé de manière à permettre l'évacuation des émanations sur la plus longue période possible.
- .3 Dans le cas de produits d'étanchéité homologués avec un primaire, seul le primaire en question doit être utilisé avec ledit produit d'étanchéité.

### **2.02 PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ - DESCRIPTION**

- .12 Scellant acoustique : scellant de caoutchouc synthétique souple à un seul composant qui ne forme aucune peau et qui ne durcit pas
  - .1 Produit de référence : **SCELLANT ACOUSTIQUE** (couleur blanc) de **TREMCO**

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MOMONTRENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ  
POUR JOINTS****SECTION 07 92 00  
PAGE 3  
2025-10-30**

- .18 Scellant de silicone antifongique : mastic de silicone acétoxy à un seul composant transparent (avec fongicide).
- .1 Produit de référence : **ADSEAL CSB SÉRIE 4800** de **ADFAST**
- .2 Produit de référence : **TREMSIL 200** de **TREMCO**
- .21 Scellant coupe-feu :
- .1 Application au bas des murs, au haut des murs, à la jonction de deux murs et certaines pénétrations. S'assurer que les assemblages réalisés au chantier sont conformes aux normes en vigueur et respectent les exigences minimales pour chaque type de jonction où un tel assemblage est requis et de couleur rouge.
- .2 Propriétés coupe-feu et de limitation de la propagation de la fumée et des gaz toxiques.
- .3 Performance acoustique permettant l'atteinte d'un ITS de 54 dans un assemblage
- .4 Fournir un produit du même manufacturier qu'à la section 07 92 00 – Produits d'étanchéité pour joints afin d'assurer la compatibilité des systèmes.
- .5 Produit de référence : **FD 150+3M** (couleur rouge) de **3M**
- .6 Produit de référence : **CP606** de **HILTI**
- .29 Scellant pouvant être peint : Mastic de scellement, à base de polymère modifié pouvant être peint et résistant au mouvement ( $\pm 50\%$  de capacité de jeu).
30. Mastic de silicone pour revêtement de vinyle se référer à la section 09 65 99.

**2.03 PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ - EMBLEMENTS**

- .22 Jonction planchers et bases du mobilier (ébénisterie) recouvertes d'une plinthe de vinyle : produit de type **scellant de silicone antifongique**.
- .23 Application au bas des murs, au haut des murs, à la jonction de deux murs et certaines pénétrations : produit du type **scellant acoustique et/ou coupe-feu** selon l'indication aux plans et devis.
- .24 Jonction entre les plaques de plâtre et un mobilier (ébénisterie) : **produit de type scellant de silicone antifongique**.
- .25 Pourtour des cadres de portes à la jonction du gypse : **produit de type scellant pouvant être peint**.

**2.04 PRODUITS DE NETTOYAGE POUR JOINTS**

- .1 Produits de nettoyage non corrosifs et non salissants, compatibles avec les matériaux constituant les joints et avec les produits d'étanchéité, conformément aux recommandations écrites du fabricant des produits d'étanchéité.
- .2 Primaire : conformément aux recommandations écrites du fabricant des produits d'étanchéité.

## **2.05 CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR JOINT DE DILATATION**

- .1 Fournir des systèmes de contrôle de dilatation fabriqués en usine, en mesure de supporter les types de charge et de mouvement, et d'autres fonctions pour lesquelles ils sont conçus, y compris celles spécifiées ci-dessous, sans défaillance. Les types de défaillance comprennent ceux énumérés dans l'Annexe X3 de la norme ASTM E1399/E1399M :
  - .9 Joints des surfaces avec revêtements architecturaux : avec enceintes de contrôle de la dilatation finie.

## **2.06 MATÉRIAUX POUR JOINT DE DILATATION**

- .1 Aluminium :
  - .1 Extrusions : selon ASTM B221, alliage 6063 T5.

## **2.07 SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE JOINT DE DILATATION**

- .1 Fournir des systèmes de joints dont la conception, le profil de base, les matériaux et la capacité de mouvement sont tels qu'indiqués aux dessins.
- .2 Fournir des éléments pouvant s'adapter aux largeurs de joint indiquées sur les dessins, y compris les variations d'alignement dans les surfaces adjacentes, et comme suit :
  - .1 Fournir des éléments dont la longueur est la plus importante possible afin de réduire le nombre de joints d'extrémité. Prévoir des angles droits à onglet au niveau des changements de direction du joint, ou lorsqu'il jouxte d'autres matériaux.
  - .2 Inclure des matériaux de fermeture et des pièces de transition, joints en T, angles, courbes, raccords transversaux et autres accessoires, tels que requis pour fournir des systèmes de joints continus.
  - .3 Couleur : De couleur appariée au mur sur lequel il est posé selon les recommandations du fabricant.
  - .4 Produit de référence : de **ASM** de **CS** ou équivalent

## **3 EXÉCUTION**

### **3.01 EXAMEN**

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des produits d'étanchéité pour joints, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports.
  - .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
  - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.

### **3.02 PRÉPARATION DES SURFACES**

- .1 Vérifier les dimensions des joints à réaliser et l'état des surfaces, afin d'obtenir un rapport largeur-profondeur adéquat en vue de la mise en œuvre des fonds de joint et des produits d'étanchéité.
- .2 Débarrasser les surfaces des joints de toute matière indésirable, y compris la poussière, la rouille, l'huile, la graisse et autres corps étrangers susceptibles de nuire à la qualité d'exécution des travaux.

- .3 Ne pas appliquer de produits d'étanchéité sur les surfaces des joints ayant été traitées avec un bouche-pore, un produit de durcissement, un produit hydrofuge ou tout autre type d'enduit, à moins que des essais préalables n'aient confirmé la compatibilité de ces matériaux. Enlever les enduits recouvrant déjà les surfaces, au besoin.
- .4 S'assurer que les surfaces des joints sont bien asséchées et qu'elles ne sont pas gelées.
- .5 Préparer les surfaces conformément aux directives du fabricant.

### **3.03 APPLICATION DU PRIMAIRE**

- .1 Avant d'appliquer le primaire et le produit de calfeutrage, masquer au besoin les surfaces adjacentes afin d'éviter les salissures.
- .2 Appliquer le primaire sur les surfaces latérales des joints immédiatement avant de mettre en œuvre le produit d'étanchéité, conformément aux instructions du fabricant de ce dernier.

### **3.04 POSE DU FOND DE JOINT**

- .2 En le comprimant d'environ 30 %, poser le fond de joint selon la profondeur et le profil de joint recherchés.

### **3.06 MISE EN OEUVRE**

- .1 Application du produit d'étanchéité
  - .1 Mettre en œuvre le produit d'étanchéité conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .2 Afin de réaliser des joints nets, poser au besoin du ruban-cache sur le bord des surfaces à jointoyer.
  - .3 Appliquer le produit d'étanchéité en formant un cordon continu.
  - .4 Appliquer le produit d'étanchéité à l'aide d'un pistolet muni d'une tuyère de dimension appropriée.
  - .5 La pression d'alimentation doit être suffisamment forte pour permettre le remplissage des vides et l'obturation parfaite des joints.
  - .6 Réaliser les joints de manière à former un cordon d'étanchéité continu exempt d'arêtes, de plis, d'affaissements, de vides d'air et de saletés enrobées.
  - .7 Avant qu'il ne se forme une peau sur les joints, en façonner les surfaces apparentes afin de leur donner un profil légèrement concave.
  - .8 Enlever le surplus de produit d'étanchéité au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi qu'à la fin de ces derniers.
- .2 Installation des joints de dilatation
  - .2 Découpe, fixation et mise en place : réaliser les découpes, perçages et fixations requis pour installer les systèmes de joints.
    - .1 Installer les couvre-joints pour joints de manière parfaitement alignée et adaptée aux joints et surfaces finies adjacentes, en fonction des lignes et niveaux établis.
    - .5 Attacher solidement en place avec les accessoires recommandés par le fabricant.
    - .6 Situer les ancrages à l'intervalle recommandé par le fabricant.
  - .3 Continuité :
    - .1 Assurer la continuité des systèmes de joints en utilisant le moins possible de joints d'extrémité, et aligner les éléments métalliques.
    - .2 Couper et ajuster les extrémités de manière à obtenir des joints pouvant supporter la dilatation et la contraction thermique du métal, et empêcher tout gondolement des cadres.

- .3 Le cas échéant, coller les matériaux de remplissage flexibles aux cadres à l'aide d'adhésif ou de ruban sensible à la pression, selon les recommandations du fabricant.

- .3 Séchage

- .1 Assurer le séchage et le durcissement des produits d'étanchéité conformément aux directives du fabricant de ces produits.
  - .2 Ne pas recouvrir les joints réalisés avec des produits d'étanchéité avant qu'ils ne soient bien secs.

### **3.07 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
  - .2 Nettoyer immédiatement les surfaces adjacentes.
  - .3 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, enlever le surplus et les bavures de produit d'étanchéité à l'aide des produits de nettoyage recommandés.
  - .4 Enlever le ruban-cache à la fin de la période initiale de prise du produit d'étanchéité.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

### **3.08 PROTECTION**

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des produits d'étanchéité pour joints.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 07 92 00 - PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ POUR JOINTS

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .4 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
  - .3 AAMA/WDMA/CSA101/I.S.2/A440, Norme nord-américaine sur les fenêtres (NAFS) / Spécification relative aux fenêtres, aux portes et aux lanterneaux.
  - .4 CSA-A440S1-F09, Supplément canadien à l'AAMA/WDMA/CSA101/I.S.2/A440.
  - .5 CAN/CSA-A440.4-F07 (C2016), Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux.

### **1.04 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre les fiches techniques requises conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .3 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
  - .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer chaque type de porte proposé, la nature des matériaux utilisés, l'épaisseur du métal nu, les assemblages à mortaise, les pièces de renfort, l'emplacement des ancrages et des fixations apparentes, les ouvertures destinées à recevoir le vitrage et les louveres, la disposition des articles de quincaillerie et le degré de résistance au feu, ainsi que les revêtements de finition.
  - .3 Les dessins d'atelier doivent indiquer chaque type de bâti proposé, la nature des matériaux utilisés, l'épaisseur du métal nu, les pièces de renfort, les parcloles, l'emplacement des ancrages et des fixations apparentes et les types de revêtements de finition.
  - .4 Les dessins d'atelier doivent comporter une nomenclature des portes avec repères et numéros correspondant à ceux utilisés sur les dessins et sur la liste des portes.
  - .5 Soumettre les résultats des essais, les données techniques et les instructions concernant l'installation.
  - .6 Soumettre les rapports des essais ayant été effectués par un laboratoire indépendant et approuvé, certifiant que les données et les éléments suivants sont conformes aux prescriptions du devis.
    - .1 Conformité à la norme AAMA/WDMA/CSA101/I.S.2/A440 et au supplément canadien CSA A440S1-F09.
- .4 Soumettre les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
  - .1 Échantillons d'ouvrage
  - .3 Les échantillons d'ouvrage approuvés pourront faire partie de l'ouvrage.

### **1.06 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .3 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**PORTES ET BÂTIS EN MÉTAL**

**SECTION 08 11 00**  
**PAGE 2**  
**2025-10-30**

- .4 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .3 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

**1.07 GARANTIES**

- .1 Fournir les garanties du fabricant les plus élevées disponibles pour le produit choisi.

**2 PRODUITS**

**2.01 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS**

- .1 **ACA** : Porte en acier commercial à âme alvéolé.
  - .1 Matériau : Acier galvanisé, calibre 18
  - .2 Âme : alvéolée
  - .3 Fini : apprêter en usine et peindre au chantier
    - .1 Couleur : selon les indications aux dessins et conformément à la section 09 91 99 – Peinture – travaux de petite envergure
  - .5 Haut et bas des portes : Voir groupe de quincaillerie
  - .6 Renforts : tels que requis pour la quincaillerie
  - .7 Chant : Joint agrafé rectiligne mécanique
  - .9 Produit de référence : série **HON** de **GROUPE LMT**  
série **PS - HC** de **MÉTALEC**
- .3 Profilés et cadres
  - .1 Matériau : Acier galvanisé
    - .1 Porte simple : calibre 16
  - .2 Profilé standard
  - .3 Assemblage : cadres d'acier soudés, selon les spécifications.
  - .4 Ancrage : Trou fraisé et support anti-distorsion en acier de calibre 16, ou selon conditions au chantier.
    - .1 Systèmes d'ancrage adaptés aux conditions d'installation et tenant compte des particularités telles que la résistance au feu ou les détails de finition.
  - .5 Renforts : tels que requis pour la quincaillerie.
  - .6 Produit de référence : Série **STANDARD**, modèle **T1**, de **GROUPE LMT**.  
Série **STANDARD** de **MÉTALEC**.

**2.02 ÂME DES PORTES**

- .1 Âme alvéolée :
  - .1 Âme du type « nid d'abeille », à alvéoles d'au plus 24.5 mm, en papier Kraft. Masse volumique d'au moins 16.5 kg/m<sup>3</sup> (1,03 lb/pi<sup>3</sup>), poncé jusqu'à l'obtention de l'épaisseur requise, collée sous pression aux tôles de parement.

**2.03 ADHÉSIFS**

- .1 Ames alvéolées et éléments en acier : adhésif de contact thermorésistant, vaporisable, à base de caoutchouc néoprène (polychloroprène) avec charge de résines incorporée, de faible viscosité.

**2.04 PEINTURE PRIMAIRE**

- .1 Peinture de retouche antirouille.

**2.05 PEINTURE**

- .1 Les portes et les bâtis en acier doivent être peints en usine ou sur place, conformément à la section 09 91 99 - Peintures - Travaux de petite envergure. Les surfaces finies doivent être exemptes d'égratignures ou d'autres imperfections.

**2.06 ACCESSOIRES**

- .1 Amortisseurs pour portes : à un seul goujon, en caoutchouc néoprène.
- .5 Mastic de remplissage métallique : selon les spécifications du fabricant.
- .10 Quincaillerie: selon les indications aux dessins.

**2.07 FABRICATION DES BÂTIS - GÉNÉRALITÉS**

- .1 Les bâtis doivent être fabriqués conformément aux normes de la CSDMA.
- .2 Les bâtis doivent être fabriqués selon les dimensions frontales maximales et les profils indiqués.
- .4 Bâtis intérieurs : en acier, calibre 16, soudés.
- .5 Les bâtis doivent être découpés, renforcés, percés et taraudés au besoin pour recevoir les pièces de quincaillerie mortaisées et autres équipements nécessaires, et ce, à l'aide des gabarits fournis par le fournisseur des pièces de quincaillerie de finition. Les bâtis doivent être renforcés au besoin pour recevoir les pièces de quincaillerie à monter en saillie.
- .6 Les mortaises doivent être protégées au moyen de couvre-mortaises en acier.
- .7 Les bâtis de portes à un vantail doivent être munis de trois amortisseurs.
- .8 Aucune plaque d'identification de fabricant ne doit être posée sur les bâtis et les panneaux.
- .9 Sauf indication contraire, les éléments de fixation doivent être dissimulés.
- .10 Les bâtis doivent être retouchés avec de la peinture primaire là où le revêtement de zinc a été endommagé durant la fabrication.

**2.08 ANCRAGE DES BATIS**

- .1 Des dispositifs appropriés servant à fixer les bâtis aux murs et aux planchers doivent être fournis et installés.
- .2 Les dispositifs d'ancrage muraux doivent être posés immédiatement au-dessus ou au-dessous de chaque renfort de charnière sur le montant côté charnières, et directement à l'opposé sur le montant de battement.
- .3 Les montants dont la hauteur de la feuillure est égale ou inférieure à 1520 mm doivent être munis de 2 ancrages; un ancrage additionnel doit être prévu pour chaque segment ou portion de segment de 760 mm supplémentaire.
- .4 Les ancrages qui seront encastrés dans des encadrements de baies réalisés avant l'installation des

bâtis de portes doivent être disposés à au plus 150 mm du sommet et du bas de chaque montant, puis à au plus 660 mm d'entraxe.

## **2.09 BATIS SOUDÉS**

- .1 Les soudures doivent être effectuées conformément à la norme CSA W59.
- .2 Les éléments des bâtis doivent être assemblés avec précision, mécaniquement ou à onglet, puis être solidement soudés les uns aux autres, la soudure étant déposée sur la paroi intérieure des profilés.
- .3 Les joints d'aboutement entre les éléments des meneaux, des traverses d'imposte, des traverses centrales ainsi que des seuils et des appuis doivent être contre-profilés avec précision.
- .4 Les joints et les angles soudés doivent être meulés jusqu'à l'obtention d'une surface plane, garnis de mastic de remplissage métallique, puis poncés jusqu'à l'obtention d'un fini lisse et uniforme.
- .5 Les ancrages au plancher doivent être solidement fixés à l'intérieur de chacun des montants.
- .6 Deux entretoises temporaires doivent être soudées à chacun des bâtis pour les maintenir droits pendant le transport.

## **2.12 FABRICATION DES PORTES - GÉNÉRALITÉS**

- .1 Les portes doivent être planes, battantes et elles doivent comporter une ouverture permettant l'installation d'un vitrage ou de louveres, selon les indications.
- .2 Les portes intérieures en acier doivent avoir âme alvéolée, selon l'indication aux dessins.
- .3 Les chants longitudinaux des portes doivent être soudés, selon les indications. Le joint longitudinal doit être visible jusqu'à l'obtention d'une surface plane, garni de mastic de remplissage métallique, puis poncé jusqu'à l'obtention d'un fini lisse et uniforme.
- .4 Les portes doivent être conçues pour faire partie d'un ensemble complètement apte au fonctionnement et comprenant une porte, un bâti, des garnitures d'étanchéité et des pièces de quincaillerie.
- .5 Les portes doivent être découpées, renforcées et taraudées au besoin pour recevoir les pièces de quincaillerie mortaisées et autres équipements nécessaires.
- .6 Les ouvertures de diamètre égal ou supérieur à 12.7 mm doivent être percées en usine, sauf celles qui sont destinées à recevoir les boulons de montage et les boulons traversants, lesquelles doivent être percées sur place, au moment de la pose des pièces de quincaillerie.
- .7 Les portes doivent être renforcées là où des pièces de quincaillerie doivent être montées en saillie. Les portes intérieures doivent être munies, à la partie supérieure et à la partie inférieure, d'un profilé inversé encastré, soudé par points.
- .8 Les portes doivent être retouchées avec de la peinture primaire là où le revêtement de zinc a été endommagé en cours de fabrication.
- .10 Aucune plaque d'identification de fabricant ne doit être posée sur les portes.

**3 EXÉCUTION****3.01 INSTRUCTIONS DU FABRICANT**

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en oeuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.

**3.02 INSTALLATION - GÉNÉRALITÉS**

- .2 Installer les portes et les bâtis conformément au guide d'installation de la CSDMA.

**3.03 INSTALLATION DES BATIS**

- .1 Installer les éléments d'aplomb, d'équerre, de niveau et à la hauteur appropriée.
- .2 Fixer les ancrages aux éléments de construction adjacents.
- .3 Maintenir fermement les bâtis en position à l'aide de contreventements jusqu'à ce qu'ils soient installés. Poser des entretoises temporaires en bois horizontalement aux tiers de l'ouverture afin de maintenir constante la largeur des bâtis. Installer un étau vertical sous la traverse supérieure, au centre de la baie lorsque la largeur de cette dernière est supérieure à 1200 mm. Enlever les entretoises en bois une fois les bâtis en place.
- .4 Laisser les jeux nécessaires à la flexion pour éviter que les charges exercées par l'ossature soient transmises aux bâtis.
- .5 Calfeutrer le pourtour des bâtis entre ces derniers et les éléments adjacents.

**3.04 INSTALLATION DES PORTES**

- .1 Installer les portes et les pièces de quincaillerie à l'aide des gabarits fournis, conformément aux instructions du fabricant, aux indications aux dessins concernant la quincaillerie pour portes.
- .2 Ménager un écartement uniforme entre les portes et les montants du bâti et entre les portes et le plancher fini, comme suit :
  - .1 côté charnières : 1.0 mm;
  - .2 côté verrou et traverse supérieure : 1.5 mm;
  - .3 plancher fini : 13 mm, à moins d'avis contraire
- .3 Ajuster les pièces mobiles pour que les portes fonctionnent en souplesse.

**3.05 EXÉCUTION DES RETOUCHES**

- .3 Aucune retouche ne sera acceptée sur les surfaces visibles des portes et cadre. L'entrepreneur devra remplacer tout élément ayant été livré endommagé ou ayant subi des dommages au chantier (égratignures, éraflures, bosses).

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 07 92 00 - PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ POUR JOINTS
- .2 Section 09 22 16 – OSSATURES MÉTALLIQUES NON PORTEUSES

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .2 American Society for Testing and Materials International, (ASTM)
  - .1 ASTM C1396M-17, Standard Specification for Gypsum Board
  - .2 ASTM C475M-17, Standard Specification for Joint Compound and Joint Tape for Finishing Gypsum Board
  - .3 ASTM C1002-20, Standard Specification for Steel Self-Piercing Tapping Screws for the Application of Gypsum Panel Products or Metal Plaster Bases to Wood Studs or Steel Studs
  - .4 ASTM C1047-19 Standard Specification for Accessories for Gypsum Wallboard and Gypsum Veneer Base
  - .5 ASTM C1280-18, Specification for Application of Gypsum Sheathing Board.
  - .6 ASTM C1177/C1177M-17, Standard Specification for Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing
  - .7 ASTM C754-20, Standard Specification for Installation of Steel Framing Members to Receive Screw-Attached Gypsum Panel Products
  - .8 ASTM C840-20, Specification for Application and Finishing of Gypsum Board.
  - .9 ASTM C1325-21, Standard Specification for Non-Asbestos Fiber-Mat Reinforced Cementitious Backer Units
  - .10 ASTM D3273-21, Standard Test Method for Resistance to Growth of Mold on the Surface of Interior Coatings in an Environmental Chamber
  - .11 ASTM C1658/C1658M-19e1, Standard Specification for Glass Mat Gypsum Panels
  - .12 ASTM C1629/C1629M-19, Standard Classification for Abuse-Resistant Nondecorated Interior Gypsum Panel Products and Fiber-Reinforced Cement Panels
  - .13 ASTM C1178/C1178M-18, Standard Specification for Coated Glass Mat Water-Resistant Gypsum Backing Panel
- .8 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
  - .1 CAN/ULC-S102-07, Méthode d'essai normalisée - Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
- .9 Gypsum association:
  - .1 GA-216 Application and finishing of gypsum board de Gypsum Association
  - .2 GA-600 Gypsum association fire resistance design manual
  - .3 GA-214 Finishing drywall systems
- .10 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) et Américain (UL)
  - .1 UL / ULC Fire resistance manuel

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents /Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du

fabricant concernant les revêtements en plaques de plâtre. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

#### **1.04 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les revêtements en plaques de plâtre de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer les revêtements en plaques de plâtre de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
  - .3 Les protéger contre les intempéries, les autres matériaux et les dommages pouvant leur être causés pendant les travaux de construction et les autres activités.
  - .4 Manutentionner les plaques de plâtre de manière à ne pas endommager leurs surfaces ou leurs extrémités.
  - .5 Protéger les surfaces des éléments en aluminium préfinis au moyen d'un emballage protecteur. Ne pas utiliser de papiers adhésifs ni d'enduits à vaporiser très difficiles à enlever après une exposition au soleil ou aux intempéries.
  - .6 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

#### **1.05 CONDITIONS AMBIANTES**

- .1 Maintenir la température de l'air ambiant à au moins 10 degrés Celsius et au plus 21 degrés Celsius, durant 48 heures avant la pose et le jointoiement des plaques de plâtre, pendant la pose et le jointoiement, et durant au moins 48 heures après l'achèvement des joints.
- .2 Poser les plaques de plâtre et effectuer le jointoiement sur des surfaces sèches et non givrées.
- .3 Assurer une bonne ventilation dans les aires du bâtiment revêtues de plaques de plâtre afin d'évacuer l'humidité excessive qui pourrait empêcher le séchage du matériau de jointoiement immédiatement après son application.

### **2 PRODUITS**

#### **2.01 MATÉRIAUX/MATÉRIELS**

- .1 Plaques de plâtre de type ordinaire, ou de type X, (selon les indications aux dessins), de 1200 mm de largeur et de la longueur utile maximale, avec rives équerries aux extrémités et rives arrondies biseautées sur les côtés.
  - .1 Produit de référence : **EASI-LITE** de **CERTAINTED**
  - .2 Produit de référence : **TYPE X** de **CERTAINTED**
  - .3 Produit de référence : **SHEETROCK ULTRALÉGER** de **CGC**
- .10 Plaques de plâtre haute résistance aux impacts : de type X (selon les indications aux dessins), de 1200 mm de largeur et de la longueur utile maximale.
  - .1 Produit de référence : **SHEETROCK MOLD TOUGH VHI FIRECODE X** de **CGC**.
  - .2 Produit de référence : **IMPACT EXTRÊME** de **CERTAINTED**.



- .12 Pâte à joints : conforme à la norme ASTM C 475, sans amiante.
- .13 Profilés de fourrure métalliques, suspensions, fils d'attache, pièces rapportées et ancrages : selon les indications aux dessins.
- .14 Profilés de fourrure pour cloisons sèches : en acier galvanisé, à âme de 0.5 mm d'épaisseur, permettant la fixation des plaques de plâtre au moyen de vis.
- .16 Clous : conformes à la norme ASTM C 514.
- .17 Vis perceuses en acier : conformes à la norme ASTM C 1002.
- .20 Moulures d'affleurement, renforts d'angles, joints de retrait et bordures : en métal galvanisé, d'une épaisseur à nu de 0,5 mm, à ailes perforées, d'un seul tenant.
  - .1 Moulure en « J » à plâtrer : renfort d'angle métallique, à face de papier.
    - .1 Produit de référence : **SHEETROCK** de **CGC**
    - .2 Produit de référence : **NO-COAT** de **CERTAINTED**
- .24 Produit d'étanchéité : selon les exigences de la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .25 Bande d'étafoam : continue en mousse de Polyéthylène.
- .27 Joint de dilatation en zinc laminé: Le joint de dilatation doit être doté d'une fente de 6,4mm protégée par une bande en plastique qui est retirée après la finition. Procure des arrêts d'enduit de 2,4mm pour la finition des panneaux de gypse et de plâtre mince.
  - .1 Produit de référence : **JOINT DE DILATATION N°.093** de **CGC**.

## **2.02 FINITION**

- .1 Fini texturé : apprêt bouche-pores et enduit pour couche d'impression, sans amiante, blanc standard, conforme aux recommandations du fabricant des plaques de plâtre.
- .2 Assurer la continuité des plaques de plâtre dans les cloisons et murs extérieurs où un degré de résistance au feu ou une séparation coupe-feu (pare-fumée) est exigée. Plâtrer tous les joints du bas au haut du mur afin d'assurer la continuité et l'intégrité de la protection coupe-feu ou pare-fumée

## **3 EXÉCUTION**

### **3.01 EXAMEN**

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des revêtements en plaques de plâtre, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du professionnel.
  - .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
  - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.

### **3.02 MONTAGE**

- .1 Sauf indication contraire, exécuter la pose et la finition des revêtements en plaques de plâtre conformément à la norme ASTM C840.
- .2 Poser les revêtements conformément à la norme ASTM C 1280.

- .3 Sauf indication contraire, fixer les suspensions et les profilés porteurs pour plafonds suspendus en plaques de plâtre conformément à la norme ASTM C 840.
- .4 Assujettir les appareils d'éclairage au plafond au moyen de suspensions supplémentaires placées au plus à 150 mm des angles de l'appareil et au plus à 600 mm sur tout son pourtour.
- .5 Installer les éléments de niveau, l'écart admissible étant de 1:1200.
- .9 Selon les indications, poser au-dessus des plafonds suspendus des fourrures destinées à porter les écrans coupe-feu et acoustiques faits de plaques de plâtre, et à former des pléniums.

### 3.03 POSE

- .1 Ne pas poser les plaques de plâtre avant que les bâtis d'attente, les ancrages, les cales, les matériaux acoustiques isolants ainsi que les installations électriques et mécaniques aient été approuvés.
- .2 Fixer la ou les épaisseur(s) de plaques de plâtre aux fourrures ou à la charpente en métal à l'aide d'ancrages à vis pour toutes les épaisseurs. Poser les vis à 300 mm d'entraxe au maximum.
  - .1 Revêtement d'une seule épaisseur
    - .1 Poser les plaques de plâtre au plafond d'abord, puis en revêtir les murs.
    - .2 Poser les plaques à la verticale ou à l'horizontale, selon le sens qui donnera le moins possible de joints.
- .6 Étanchéité des cloisons : Appliquer un cordon continu de 12 mm de diamètre d'un produit d'étanchéité acoustique sur le pourtour de chaque paroi de cloison, au point de rencontre des plaques de plâtre et de la charpente, là où les cloisons aboutent les éléments fixes du bâtiment. Sceller parfaitement toutes les découpes pratiquées autour des boîtes électriques, des conduits, dans les cloisons dont le pourtour est garni d'un produit d'étanchéité acoustique.
  - .2 Cloison avec exigences de séparation coupe-feu: Scellant pare-fumée, tel qu'indiqué à la section 07 84 00 – Protection coupe-feu
  - .3 Cloison avec exigence acoustique : Scellant acoustique, tel qu'indiqué à la section 07 92 00 – Produits d'étanchéité pour joints
  - .4 Cloison sans exigence : N/A
- .10 Poser les plaques de plâtre au plafond dans le sens qui donnera le moins possible de joints d'aboutement. Décaler les joints d'extrémités d'au moins 250 mm.
- .11 Poser les plaques de plâtre à la verticale sur les murs afin d'éliminer les joints d'aboutement. À l'exception des aires pour lesquelles les codes locaux ou les assemblages avec degré de résistance au feu exigent une pose à la verticale, les plaques doivent, dans les escaliers et les autres locaux comportant de grandes surfaces murales, être posées à l'horizontale et les joints d'aboutement doivent être décalés sur les poteaux.
- .13 Ne pas poser de plaques de plâtre endommagées ou humides.
- .14 Placer les joints d'aboutement sur les éléments supports. Décaler les joints verticaux sur différents poteaux de chaque côté du mur.

### 3.04 INSTALLATION

- .1 Monter les accessoires d'équerre, d'aplomb ou de niveau, et les assujettir solidement dans le plan prévu. Utiliser des pièces de pleine longueur lorsque c'est possible. Faire des joints bien ajustés, alignés et solidement assujettis. Tailler les angles à onglet et les ajuster parfaitement, sans laisser de bords rugueux ou irréguliers. Fixer les éléments à 150 mm d'entraxe.
- .2 Poser les moulures d'affleurement sur le pourtour des plafonds suspendus.

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****REVÊTEMENTS EN PLAQUES  
DE PLÂTRE****SECTION 09 21 16  
PAGE 5  
2025-10-30**

- .3 Poser des moulures d'affleurement à la jonction des plaques de plâtre et des surfaces sans couvre-joint, ainsi qu'aux divers endroits indiqués. Sceller les joints avec un produit d'étanchéité.
- .6 Confectionner des joints de retrait avec des éléments préfabriqués insérés dans le revêtement formé par les plaques de plâtre et fixés indépendamment de chaque côté du joint.
- .8 Réaliser des joints de retrait aux endroits indiqués aux endroits où il y a changement dans la nature du support tous les 10 m environ le long des corridors de grande longueur et tous les 15 m environ le long des plafonds.
- .9 Réaliser les joints de retrait d'équerre et d'alignement.
- .11 Réaliser les joints de dilatation d'équerre et d'alignement.
- .14 Enter les couronnements aux angles et aux intersections, et les fixer à chaque élément au moyen de trois (3) vis.
- .15 Poser des trappes de visite pour les appareils électriques et mécaniques prescrits dans les sections appropriées.
  - .1 Assujettir fermement les cadres aux fourrures ou aux éléments de charpente.
- .16 Finir les joints entre les plaques et dans les angles rentrants au moyen des produits suivants : pâte à joint, ruban et enduit pour ruban. Appliquer ces produits selon les recommandations du fabricant et lisser en amincissant le tout de façon à rattraper le fini de la surface des plaques.
- .17 Finition des plaques de plâtre : donner aux revêtements en plaques de plâtre des murs et des plafonds des finis conformes aux exigences énoncées dans le document Levels of Gypsum Board Finish, de l'AWCI.
  - .1 Degrés de finition
    - .5 Degré 4 : Noyer le ruban posé sur les joints et les angles intérieurs dans une pâte à joint et appliquer trois couches distinctes de pâte sur les joints, les angles et la tête des dispositifs de fixation et autres accessoires utilisés. Les surfaces doivent être lisses et exemptes de marques d'outils et de bosselures.
- .18 Recouvrir les moulures d'angles, les joints de retrait et, au besoin, les garnitures, de deux couches de pâte à joint et d'une couche d'enduit à ruban lissées et amincies de façon à rattraper le fini de la surface des plaques.
- .19 Remplir les dépressions laissées par la tête des vis avec de la pâte à joint et de l'enduit à ruban jusqu'à l'obtention d'une surface unie d'affleurement avec les surfaces adjacentes des plaques de plâtre, de façon que ces dépressions soient invisibles une fois la finition terminée.
- .20 Poncer légèrement les extrémités irrégulières et les autres imperfections. Éviter de poncer les surfaces adjacentes.
- .21 Une fois la pose terminée, l'ouvrage doit être lisse, de niveau ou d'aplomb, exempt d'ondulations et d'autres défauts, et prêt à être revêtu d'un enduit de finition.
- .22 Enduire la surface à texturer d'une couche d'apprêt bouche-pores de couleur blanche. Laisser sécher, puis appliquer le fini texturé conformément aux instructions du fabricant.
- .23 Mélanger la pâte à joint de manière à obtenir un mélange légèrement moins consistant que lors de la finition des joints.

- .24 Appliquer une mince couche d'enduit de parement sur toute la surface à l'aide d'une truelle de plâtrier ou d'un couteau à plâtre, afin d'uniformiser la texture des surfaces, les dénivellations et les marques d'outils.
- .25 Laisser l'enduit de parement sécher complètement.
- .26 Enlever les bosselures en les ponçant légèrement ou en les essuyant avec un chiffon humide.

### **3.05 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
  - .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

### **3.06 PROTECTION**

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des revêtements en plaques de plâtre.

**FIN DE SECTION**

## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 09 21 16 – REVÊTEMENTS EN PLAQUES DE PLÂTRE

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .7 Conseil canadien des normes:
  - .1 CAN/CSA- CSA S136-12 North American Specification for the Design of Cold Formed Steel Structures Members Welding Requirements
- .8 American Standard Testing Method International
  - .1 ASTM C645-14e1, Standard Specification for Nonstructural Steel Framing Members.
  - .2 ASTM C754-17, Standard Specification for Installation of Steel Framing Members to Receive Screw-Attached Gypsum Panel Products.
  - .3 ASTM A653 / A653M - 17 Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process
- .9 ULC underwriter laboratories of Canada – Fire resistance assemblies
- .10 American Iron Steel Institute
  - .1 AISI S220-15 - North American Standard for Cold-Formed Steel Framing - Nonstructural Members.
  - .2 AISI S201-12 - North American Standard for Cold-Formed Steel Framing - Product Data

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les ossatures métalliques. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .5 Dessins d'atelier
  - .2 Indiquer, sans s'y restreindre, les profils et dimensions des éléments, assemblages et renforts, tel que l'épaisseur (calibres) de l'acier (« *designation thickness* »).

### **1.05 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer l'ossature métallique de manière à la protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.

- .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 CRITÈRES DE CONCEPTION**

- .1 Calibres
- .1 Tous les profilés métalliques (montants, fourrures, fourrures souples) dans lesquels il faut visser pour installer les types de panneaux énumérés ci-après doivent être de calibre 20 ou plus épais :
- .1 Plaques de plâtre haute résistance aux impacts
- .2 Se référer à la section 09 21 16 - Revêtements en plaques de plâtre.

### **2.02 MATÉRIAUX/MATÉRIEL**

- .1 Ossature non porteuse composée de profilés métalliques : profilés conformes à la norme ASTM C 645, en tôle d'acier laminée et galvanisée par immersion à chaud conçus pour le vissage des plaques de plâtre.
- .1 Montant métallique : colombage métallique, de dimensions tel qu'indiqué aux dessins.
- .1 Produit de référence : **COLOMBAGE MÉTALLIQUE** de **TREBOR BUILDING PRODUCTS LTD.**
- .2 Lisses supérieures et inférieures : conformes à la norme ASTM C 645, de largeur appropriée à la dimension des poteaux et munies d'ailes de 32 mm de hauteur.
- .4 Raidisseurs métalliques : profilés en acier laminé à froid de 1.4 mm d'épaisseur, revêtus de peinture anticorrosion.
- .5 Produit de scellement pour isolation acoustique : conforme à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .7 Bande isolante : bande de mousse caoutchoutée de 3 mm d'épaisseur et de 12 mm de largeur, résistant à l'humidité, auto-adhésive sur une face, taillée à la longueur requise.

## **3 EXÉCUTION**

### **3.01 INSPECTION**

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des ossatures métalliques non porteuses, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports professionnel.
- .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
- .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.

### **3.02 MONTAGE**

- .1 Poser les lisses sur le plancher et au plafond en les alignant avec précision, puis les fixer à 400 mm d'entraxe, au plus.
- .2 Poser un complexe d'étanchéité à l'humidité sous les lisses inférieures sabotées des cloisons

reposant sur des dalles au sol.

- .3 Poser les montants métalliques à la verticale, à 400 mm d'entraxe et à 50 mm au plus des murs adjacents ainsi que de chaque côté des ouvertures et des angles.
  - .1 Fixer les montants métalliques dans les lisses supérieures et inférieures. Contreventer les poteaux d'acier, au besoin, de façon à assurer la rigidité de l'ossature, conformément aux instructions du fabricant.
- .4 Respecter un écart de montage maximal de 1:1000 lors de la mise en place des profilés métalliques.
- .5 Fixer les montants métalliques à la lisse à l'aide de vis.
- .6 Coordonner le montage de l'ossature métallique non porteuse avec l'installation des canalisations de service. Poser l'ossature de façon que les ouvertures ménagées dans leur âme soient bien alignées.
- .7 Coordonner le montage de l'ossature métallique non porteuse avec l'installation des cadres de portes et de fenêtres et des autres supports ou dispositifs d'ancrage destinés aux ouvrages prescrits dans d'autres sections.
- .8 Doubler les montants métalliques, sur toute la hauteur de la pièce, de chaque côté des ouvertures d'une largeur supérieure à l'entraxe prescrit pour les montants métalliques.
  - .1 Espacer de 50 mm les montants métalliques ainsi doublés et les assujettir l'un à l'autre avec des attaches à pression ou autres dispositifs de fixation approuvés, placés le long des pattes d'ancrage de l'ossature.
- .9 Aux ouvertures, poser des poteaux simples en acier de forte épaisseur en guise de montants.
- .10 Monter les lisses au-dessus des baies des portes et des fenêtres et sous les appuis de baies des fenêtres et des panneaux latéraux de façon à pouvoir y fixer les montants intermédiaires.
  - .1 Assujettir les lisses à chaque extrémité des montants métalliques, conformément aux instructions du fabricant.
  - .2 Poser les montants métalliques intermédiaires au-dessus et au-dessous des baies, de la même façon et selon le même espacement que les poteaux formant l'ossature murale.
- .11 Monter des cadres autour des quatre faces des ouvertures du bâtiment, du matériel encastré, des armoires et des panneaux d'accès. Prolonger les cadres dans les jouées. Vérifier les dégagements requis auprès des fournisseurs de matériel.
- .12 Assujettir des montants métalliques ou des profilés de fourrure de 40 mm entre les poteaux principaux de façon à permettre la fixation des appareils sanitaires et des divers accessoires, telles les cuvettes de lavabos, les toilettes, les accessoires de salles de bains et autres éléments, y compris les barres d'appui et les porte-serviettes, aux cloisons sur ossatures à poteaux d'acier.
- .13 Poser des poteaux d'acier ou des profilés de fourrure entre les poteaux principaux en vue de la fixation des boîtes de jonction et d'autre matériel d'installations électriques.
- .14 Sauf indication contraire dans les dessins, monter les cloisons à la hauteur du plafond.
- .15 Laisser un dégagement sous les poutres et les dalles porteuses de façon que les charges permanentes ne puissent être transmises aux poteaux.
  - .1 Réaliser un joint de contrôle dans les lisses en doublant les profilés qui les composent.
- .16 Poser des bandes isolantes continues pour désolidariser les poteaux des surfaces non isolées.
- .17 Poser deux (2) cordons continus de produit de scellement pour isolation acoustique au-dessous des poteaux et des lisses, au périmètre des cloisons insonorisantes.

**3.03 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**3.04 PROTECTION**

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des ossatures métalliques non porteuses.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 09 26 16 – REVÊTEMENTS EN PLAQUES DE PLÂTRE.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .1 ASTM International
  - .1 ASTM C635/C635M-17, Standard Specifications for the Manufacture, Performance and Testing of Metal Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-In Panel Ceilings.
  - .2 ASTM C636/C636M-19, Standard Practice for Installation of Metal Ceiling Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-In Panels.
  - .3 ASTM E1477-98A(2017)e1, Standard Test Method for Luminous Reflectance Factor of Acoustical Materials by Use of Integrating-Sphere Reflectometers.
  - .4 ASTM E84-21a, Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials
  - .5 ASTM E1264-19, Standard Classification for Acoustical Ceiling Products
  - .6 ASTM E580/E580M-20 Standard Practice for Application of Ceiling Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-in Panels in Areas Requiring Seismic Restraint
- .7 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
  - .1 CAN/ULC-S102-2007, Méthode d'essai normalisée - Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les panneaux de plafond et l'ossature de suspension pour plafonds. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Dessins d'atelier
  - .1 Les dessins d'atelier soumis doivent porter le sceau et la signature d'un ingénieur compétent reconnu ou habilité à exercer au Canada, dans la province du Québec.
  - .2 Soumettre des plans du plafond réfléchi dans le cas de plafonds à motifs spéciaux, selon les besoins.
  - .3 Les dessins d'atelier doivent indiquer la disposition des éléments acoustiques, l'espacement des suspentes et les détails de fixation, la méthode d'éclissage des profilés d'ossature principaux et secondaires, les détails des changements de niveau et les détails des supports des éléments acoustiques aux appareils d'éclairage et les détails des dispositifs latéraux de support et des accessoires, en tenant compte des normes sismiques en vigueur.
- .4 Échantillons
  - .1 Soumettre des échantillons de chaque produit proposé aux fins d'examen et d'acceptation.
  - .2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer à l'ouvrage.
  - .3 Soumettre un (1) échantillon de chaque type d'éléments acoustiques proposés.

**1.04 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer les matériaux et les matériels à l'intérieur, sur une surface de niveau, et les protéger, par un moyen approprié, contre les intempéries, les dommages attribuables aux travaux de construction ou à toute autre cause ou activité, conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .3 Manutentionner les matériaux et les matériels de manière à ne pas endommager les bords et les surfaces des éléments. S'assurer que les accessoires et les garnitures métalliques ne sont pas pliés ou endommagés.
  - .4 Entreposer les matériaux des plafonds acoustiques de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
  - .5 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

**1.05 EXIGENCES PARASISMIQUE**

- .1 Bâtiment de catégorie : C
- .2 Une inspection visuelle des installations par un ingénieur qualifié en installation parasismique.
- .3 Dessin d'atelier des installations avec sceau de l'ingénieur qualifié en installation parasismique qui a fait l'inspection visuelle.

**2 PRODUITS****2.01 ÉLÉMENTS**

- .1 Éléments acoustiques pour plafonds suspendus :

Type 1 - Plafond suspendu en tuiles acoustiques

  - .1 Type : suspendu
  - .7 Rives : droites
  - .8 Couleur : blanc tel que l'existant.
  - .9 Dimensions : 610 mm x 1220 mm x 16 mm d'épaisseur, tel que l'existant.
  - .10 Profil : plan
  - .11 Produit de référence : tel que l'existant, à valider en chantier.
- .2 Ossatures de suspension pour plafonds acoustiques
  - .1 Caractéristiques : de résistance intermédiaire, selon la norme ASTM C 635.
  - .2 Matériau de fabrication : acier laminé à froid de qualité commerciale, zingué.
  - .3 Type : sans degré de résistance au feu, constitué d'un quadrillage de profilés en T apparents.
  - .4 Éléments d'ossature apparente à quadrillage de profilés T : peints en atelier, au fini mat satiné blanc, matricés. T principaux à âme double épaisseur surmontés d'une tubulure rectangulaire et munis, sur la face apparente, d'un élément de recouvrement moulé par roulage, de 25 mm. T secondaires surmontés d'une tubulure rectangulaire, à âme terminée

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****PLAFONDS ACOUSTIQUES -  
TRAVAUX DE PETITE ENVERGURE****SECTION 09 51 99  
PAGE 3  
2025-10-30**

- en languettes assurant la fixation aux T principaux, à semelle inférieure à dévoiement d'affleurement aux croisements.
- .5 Suspentes : fil d'acier doux recuit et galvanisé, de 3.6 mm de diamètre dans le cas des plafonds à carreaux de visite.
  - .6 Ancrages pour suspentes : de fabrication spéciale.
  - .7 Profilés porteurs en U : en acier galvanisé.
  - .8 Accessoires : éclisses, fixations, attaches en fil métallique, agrafes et moulures de joints mur-plafond d'affleurement, nécessaires pour réaliser une ossature de suspension complète, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .9 Exigences de performance :
    - .1 Flèche maximale :  $1/360$  de la portée, selon l'essai de flexion réalisé conformément à la norme ASTM C 635.
  - .10 Produit de référence :  
Type 1 (pour plafond suspendu type 1) : tel que l'existant, à valider en chantier.
- .3 Moulure pour plafonds acoustique :
  - .1 Produit de référence :  
Selon le système de suspension et répondant aux codes et norme en vigueur en tenant compte des normes sismique du projet.
- .4 Ossatures de suspension pour plafonds de plaque de plâtre
  - .1 Caractéristiques : de résistance intermédiaire, selon la norme ASTM C 635.
  - .2 Matériau de fabrication : acier laminé à froid de qualité commerciale, zingué.
  - .3 Type : sans degré de résistance au feu, constitué d'un quadrillage de profilés en T apparents.
  - .4 Éléments d'ossature apparente à quadrillage de profilés T : fini galvanisé. T principaux à âme double épaisseur surmontés d'une tubulure rectangulaire et munis, sur la face apparente, d'un élément de recouvrement moulé par roulage, de 32 mm. T secondaires surmontés d'une tubulure rectangulaire, à âme terminée en languettes assurant la fixation aux T principaux, à semelle inférieure à dévoiement d'affleurement aux croisements.
  - .5 Suspentes : fil d'acier doux recuit et galvanisé, de 3.6 mm de diamètre dans le cas des plafonds à carreaux de visite.
  - .6 Ancrages pour suspentes : de fabrication spéciale.
  - .7 Profilés porteurs en U : en acier galvanisé.
  - .8 Accessoires : éclisses, fixations, attaches en fil métallique, agrafes et moulures de joints mur-plafond en retrait, nécessaires pour réaliser une ossature de suspension complète, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .9 Produit de référence : **SYSTÈME DE SUSPENSION EN PANNEAU DE GYPSE de CGC**

**2.02 ACCESSOIRES**

- .2 Conditions d'installation
  - .1 Prévoir tous les accessoires requis en fonction des différentes conditions d'installation présentes au chantier et répondant aux codes et normes en vigueur : dalles de béton, pontage, poutrelles d'acier.
  - .2 Attache de fixation pour té au profile mural, répondant aux exigences ACM7 agrafe de retenue parasismique.
  - .3 Barre stabilisatrice parasismique

**3 EXÉCUTION****3.01 EXAMEN**

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des plafonds acoustiques, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.

- .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports.
- .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
- .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.

### **3.02 MONTAGE**

- .1 Sauf indication contraire, installer les éléments d'ossature conformément à la norme ASTM C 636.
- .2 Ossature de suspension
  - .1 Entreprendre le montage d'une ossature de plafond suspendu après que le professionnel ait vérifié et approuvé les installations qui seront dissimulées dans le vide de plafond.
  - .2 Fixer les suspentes à l'ossature du bâtiment.
  - .3 Placer les suspentes à au plus 1200 mm d'entraxe et à au moins 150 mm des extrémités des T principaux.
  - .4 Tracer sur le plafond deux médianes perpendiculaires afin d'assurer la symétrie de l'installation à la périphérie de la pièce. Disposer l'ossature selon le plan du plafond réfléchi.
  - .5 Poser les moulures de joints mur-plafond qui délimiteront la hauteur exacte du plafond.
  - .6 Une fois terminée, l'ossature doit pouvoir supporter toutes les charges supplémentaires, par exemple celles des appareils d'éclairage, des diffuseurs, des grilles, et des haut-parleurs.
  - .7 Aux appareils d'éclairage et diffuseurs, prévoir des suspentes supplémentaires installées à au plus 150 mm de chaque angle et à tous les 600 mm au plus tout autour de l'appareil.
  - .8 Fixer et verrouiller les profilés transversaux aux profilés porteurs pour obtenir un assemblage rigide.
  - .9 S'assurer que le plafond fini est d'équerre par rapport aux murs périphériques et n'accuse pas d'écart de planéité supérieur à 1:1000.
- .3 Panneaux acoustiques
  - .1 Poser les panneaux et les carreaux acoustiques sur l'ossature de suspension.
  - .2 Coordonner les travaux d'installation du plafond avec les autres sections, par exemple l'éclairage intérieur, les communications de sécurité-incendie ainsi que les systèmes de détection et anti-intrusion.

### **3.03 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

### **3.04 PROTECTION**

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des plafonds acoustiques.

**FIN DE SECTION**

## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Sans objet.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .4 The Engineered Wood Association (APA)
  - .1 ASTM F 1482 Standard Practice for Installation and Preparation of Panel Type Underlayments to receive Resilient Flooring.

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques des matériaux et accessoires neufs, ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les revêtements de sol, les adhésifs, les primaires et les produits d'étanchéité. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Échantillons
  - .1 Soumettre des échantillons de chaque type de revêtements de sol souples aux fins d'examen et d'acceptation.
  - .2 Les échantillons seront conservés par le professionnel tout au long du chantier pour fins de référence.
  - .3 Soumettre un (1) échantillon de 300 mm x 300 mm de chaque revêtement de sol en feuilles proposé.
  - .5 Soumettre un (1) échantillon de 300 mm de longueur de chaque plinthes et bordures proposées.

### **1.04 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX**

- .2 Fiches d'exploitation et d'entretien : fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien des revêtements de sol souples, lesquelles seront incorporées au manuel d'instructions.

### **1.05 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer les revêtements de sol souples de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
  - .3 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

## 1.06 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Assurer un taux élevé de ventilation, avec apport maximal d'air neuf, pendant toute la durée des travaux de mise en œuvre.
  - .1 Évacuer l'air directement à l'extérieur.
  - .2 Éviter que de l'air contaminé ne recircule dans une partie ou dans l'ensemble du réseau de distribution.
  - .3 Assurer une ventilation supplémentaire pendant une période d'au moins un (1) mois, une fois le bâtiment occupé.
2. Humidité relative : maintenir un taux d'humidité relative conforme aux instructions écrites du fabricant.
  1. Jusqu'au quasi-achèvement des travaux, maintenez la température ambiante à l'intérieur de la fourchette par le fabricant, mais jamais inférieure à 13 °C (55 °F) ou supérieure à 29 °C (85 °F).

## 2 PRODUITS

### 2.01 MATÉRIAUX - REVETEMENTS DE SOL SOUPLES EN FEUILLES

- .2 Feuilles de vinyle : en rouleaux, renforcées d'une couche d'uréthane.
  - V10
    - .1 Modèle : Picoté
    - .2 Épaisseur : 2,0 mm (0.08")
    - .3 Couleur : **50211 - STONE**
    - .4 Cordon de soudure entre deux (2) feuilles : soudure thermique, à chaud, avec cordon de vinyle multicolore.
    - .5 Produit de référence : **SPHERA ENERGETIC DE FORBO**
  - V20
    - .1 Modèle : Picoté
    - .2 Épaisseur : 2,0 mm (0.08")
    - .3 Couleur : **51207 - VIVID DENIM**
    - .4 Cordon de soudure entre deux (2) feuilles : soudure thermique, à chaud, avec cordon de vinyle multicolore.
    - .5 Produit de référence : **SPHERA ENERGETIC de FORBO**
  - V30
    - .1 Modèle : Picoté
    - .2 Épaisseur : 2,0 mm (0.08")
    - .3 Couleur : **51245 - VIVID THYME**
    - .4 Cordon de soudure entre deux (2) feuilles : soudure thermique, à chaud, avec cordon de vinyle multicolore.
    - .5 Produit de référence : **SPHERA ENERGETIC de FORBO**

**2.03 ACCESSOIRES**

- .1 Plinthes de caoutchouc: continues, appuyées sur le revêtement de sol, avec pièces d'extrémité et angles saillants prémoulés.

**V70**

- .2 Modèle : À gorge  
.3 Hauteur : 111 mm  
.4 Longueur : en longueurs d'au moins 2400 mm  
.5 Couleur : **24 – GREY HAZE WG**  
.7 Produit de référence : **TRADITIONAL WALL BASE** de **JOHNSONITE**

**V80**

- .2 Modèle : À gorge  
.3 Hauteur : 111 mm  
.4 Longueur : en longueurs d'au moins 2400 mm  
.5 Couleur : **VN5 – THE BLUES**  
.6 Association avec les murs de couleur accent : P20  
.7 Produit de référence : **TRADITIONAL WALL BASE** de **JOHNSONITE**

- .2 Apprêts et adhésifs : recommandés par le fabricant du revêtement de sol souple, compatibles avec le support, que ce dernier soit situé au niveau du sol, ou encore au-dessus ou au-dessous de celui-ci.
- .3 Produit de remplissage et enduit de lissage pour support recommandés par le fabricant du revêtement de sol souple.
- .4 Bordures métalliques : en aluminium extrudé, lisses, au fini d'usine, polies, avec rabat en acier inoxydable se prolongeant sous le revêtement de sol, à épaulement affleurant le dessus du revêtement contigu.
- .5 Produits d'impression et cires : recommandés par le fabricant du revêtement de sol souple, quant à leur compatibilité avec le matériau et l'emplacement.
- .6 Moulures

**M10 – moulure de transition**

- .1 Jonction revêtement de sol en feuilles de vinyle / béton  
.2 Couleur : **24 – GREY HAZE WG**  
.3 Produit de référence : **SSR-XX-B** de **JOHNSONITE**

**M20 – moulure de transition**

- .1 Jonction revêtement de sol en feuilles de vinyle / vinyle en tuile  
.2 Couleur : **24 – GREY HAZE WG**  
.3 Produit de référence : **SLT-XX-B** de **JOHNSONITE**

- .7 Mastic de silicone : pour les endroits soumis à une circulation intense et pour les joints de dilatation ou de mouvement et/ou au jonction avec des moulures métallique
- .1 Couleur : appareiller au revêtement de plancher  
.2 Produits de référence : **MAPESIL T 100%** silicone de **MAPEI**

### **3 EXÉCUTION**

#### **3.01 EXAMEN**

- .1 Examiner l'état des surfaces, des supports et des ouvrages destinés à recevoir les revêtements de sol souples.
- .2 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des revêtements de sol souples, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du professionnel.
  - .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
  - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.
- .3 A l'aide des méthodes recommandées par le fabricant du revêtement de sol, s'assurer que le support en béton est propre et sec.

#### **3.02 TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

- .1 Préparer la mise en œuvre des revêtements de sol souples conformément aux recommandations écrites du fabricant.
- .2 Aplanir les inégalités du support. Combler les dépressions et boucher les fissures, joints, trous et autres défauts à l'aide d'un produit de remplissage pour support conformément aux recommandations écrites du fabricant du revêtement de sol souple.
- .3 Nettoyer le plancher à recouvrir, appliquer le produit de remplissage à la truelle et à la taloche pour obtenir une surface unie, dure et plane.
  - .1 Interdire toute circulation jusqu'à ce que le produit ait complètement durci et séché.
- .5 Enlever l'adhésif existant, ou traiter le support de façon appropriée, afin d'empêcher que cet adhésif tache le nouveau revêtement ou qu'il nuise à la bonne adhérence des nouveaux produits utilisés.
- .6 Appliquer un apprêt sur la dalle de béton selon les recommandations écrites du fabricant du revêtement de sol souple.
- .8 Exécutez un test d'humidité conformément aux recommandations du fabricant. Procédez à la pose seulement une fois qu'il a été établi au moyen de tests que les sous-planchers respectent les exigences minimales de performance du fabricant conformément à l'ASTM F1869 ou ASTM F2170.
- .9 Préparation de dalles de béton existantes
  - .1 Selon les recommandations du manufacturier : préparation par grenailage ou meulage, selon les conditions observées au chantier.

#### **3.03 POSE DU REVÊTEMENT**

- .1 Appliquer uniformément l'adhésif à l'aide de la truelle recommandée. Éviter d'étendre de l'adhésif sur une trop grande surface afin que la prise initiale n'ait pas lieu avant la pose du revêtement de sol.



- .2 Revêtements en feuilles
  - .1 Poser le revêtement de sol en exécutant des joints parallèles aux lignes du bâtiment de manière à en réduire le nombre au minimum.
    - .1 Aligner les joints de soudures d'un revêtement à l'autre (entre les différentes couleurs),
    - .2 Tous les joints de soudures doivent être réalisés dans un seul sens, sauf lors d'insertion,
    - .3 Limiter l'utilisation de retaille, sauf approbation par le professionnel.
  - .2 La largeur des pièces posées près des murs ne doit pas être moindre que le tiers de la pleine largeur de la feuille.
- .3 Pour exécuter les joints, faire chevaucher les deux feuilles qui doivent s'abouter, puis couper les deux épaisseurs simultanément et sceller ensuite en continu et souder à la chaleur selon les instructions écrites du fabricant.
- .4 Souder à la chaleur les joints des feuilles de linoléum selon les instructions écrites du fabricant.
- .6 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et immédiatement après la pose, passer un cylindre d'au moins 45 kg sur le revêtement de sol pour assurer une parfaite adhérence.
- .7 Découper avec soin le revêtement de sol autour des objets fixes.
- .8 Prolonger le revêtement de sol sur les surfaces destinées à recevoir le mobilier encastré.
- .10 Aux baies de porte, interrompre le revêtement de sol souple sous l'axe transversal de la porte lorsque le fini ou la couleur du revêtement de sol est différent dans les pièces contiguës.
- .11 Poser des bordures métalliques aux endroits où les rives du revêtement de sol sont apparentes ou ne sont pas protégées.
- .12 Protéger le revêtement de sol souple des marques, des dentelures et d'autres dommages découlant des activités de construction et de l'installation de l'équipement et du mobilier.
  - 1. Aucun passage pendant 24h après la pose.
  - 2. Ni passage intense, ni charge mobile ou de pose de meubles pendant 72 heures après la pose.

### **3.04 POSE DES PLINTHES DE CAOUTCHOUC**

- .1 Poser les plinthes de façon qu'il y ait le moins de joints possible.
- .2 Nettoyer le substrat et l'apprêter avec une couche d'adhésif.
- .3 Appliquer la colle au dos de la plinthe.
- .4 Assujettir fermement les plinthes au mur et au plancher conformément aux recommandations écrites du fabricant.
- .5 Poser les plinthes d'alignement et de niveau.
- .6 Découper les plinthes et les ajuster aux bâtis de porte et aux autres obstacles. Aux endroits où les bâtis de porte sont encastrés, poser des pièces d'extrémité prémoulées.
- .7 Dans les angles rentrants, faire des joints contre-profilés. Utiliser des pièces d'angle prémoulées pour les angles saillants qui sont d'équerre. Utiliser des sections droites prémoulées pour former les angles saillants qui ne sont pas d'équerre.

- .8 Utiliser des plinthes droites lorsque le plancher doit être recouvert d'une moquette; utiliser des plinthes à gorge dans tous les autres cas.

### **3.06 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Enlever avec soin le surplus d'adhésif sur le plancher, les plinthes et les murs.
  - .2 Nettoyer le plancher et les plinthes selon les instructions écrites du fabricant du revêtement de sol.

### **3.07 PROTECTION**

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Protéger les nouveaux revêtements conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .3 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des revêtements de sol souples.

**FIN DE SECTION**

## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 09 21 16 – REVÊTEMENT EN PLAQUES DE PLÂTRE

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .6 Normes SSPC
  - .1 SSPC-VIS 1 American photographic performance of the Swedish Cleanliness by Dry Blasting
  - .2 SSPC-VIS 2 Standard Method of Evaluating Degree of Rusting on Painted Steel Surfaces.
  - .3 SSPC-VIS 3 Guide and Reference Photographs for Steel Surfaces Prepared by Hand and Power Tool Cleaning
  - .4 SSPC-VIS 4/NACE VIS 7 Guide and Reference Photographs for Steel Surfaces Prepared by Waterjetting
  - .5 SSPC-VIS 5/NACE VIS 9 Wet abrasive Blast Cleaning

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant [les peintures et les enduits]. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Échantillons
  - .1 Soumettre des échantillons de chaque produit proposé aux fins d'examen et d'acceptation.
  - .2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer à l'ouvrage.
  - .3 Soumettre un (1) échantillon de chaque peinture de chaque couleur, chaque texture et chaque degré de brillant ou de lustre requis.

### **1.04 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Prévoir une aire d'entreposage sécuritaire, à ambiance contrôlée et protégée contre l'eau et l'humidité, et en assurer l'entretien.
  - .2 Entreposer les matériaux et les produits de peinture à l'écart des sources de chaleur.
  - .3 Entreposer les matériaux et les produits dans un endroit bien aéré, dont la température se situe dans les limites recommandées par le fabricant.

### **1.05 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

- .1 Chauffage, ventilation et éclairage
  - .1 Assurer la ventilation des espaces clos.
  - .2 Coordonner l'utilisation du système de ventilation existant avec le professionnel et le maître

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**PEINTURES - TRAVAUX DE**  
**PETITE ENVERGURE**

**SECTION 09 91 99**  
**PAGE 2**  
**2025-10-30**

- de l'ouvrage et, au besoin, veiller à le faire fonctionner pendant et après l'exécution des travaux.
- .3 Fournir le matériel d'éclairage requis.
  - .2 Température ambiante, humidité relative et teneur en humidité du subjectile
    - .1 Appliquer la peinture lorsque la température ambiante et la température du subjectile, au lieu des travaux, peut être maintenue dans les limites prescrites par le MPI et le fabricant pendant toute la durée des travaux de mise en œuvre et pendant la période de cure.
    - .2 Effectuer des essais sur les surfaces en enduit de plâtre, en béton et en maçonnerie afin de déterminer leur alcalinité.
    - .3 Appliquer la peinture sur un subjectile adéquatement préparé, lorsque la teneur en humidité de ce dernier est inférieure à la teneur limite indiquée par le fabricant du produit.
  - .3 Exigences supplémentaires concernant la mise en œuvre
    - .1 Appliquer la peinture dans des endroits où les activités de construction ne sont plus susceptibles de générer de la poussière ou lorsque les conditions de vent ou de ventilation ne sont pas susceptibles d'entraîner le transport et le dépôt de particules qui pourraient compromettre la qualité du fini des surfaces.
    - .2 Dans les installations et les bâtiments occupés, procéder aux travaux de peinture pendant les heures d'inoccupation seulement. Faire approuver le calendrier des travaux par le professionnel et le maître de l'ouvrage. Prévoir un temps de séchage et de cure suffisant avant la réintégration des occupants.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 MATÉRIAUX**

- .1 Tous les produits formant un système de peinture choisi doivent provenir du même fabricant.
- .4 Couleurs
  - .1 Soumettre la liste des couleurs proposées au professionnel aux fins d'examen.
  - .2 La liste des couleurs à utiliser est la suivante :
    - P10 – Blanc
      - .1 Couleur de référence : **OC-117, Simplement Blanc** de **Benjamin Moore**
    - P20 – Couleur bleu
      - .1 Couleur de référence : **2063-20, Bleu Lagune** de **Benjamin Moore**
    - P30 – Couleur vert
      - .1 Couleur de référence : **HC-123, Vert Saule** de **Benjamin Moore**
- .5 Mélange et mise en couleur
  - .1 Effectuer la mise en couleur des produits de revêtement avant leur transport vers le chantier, conformément aux recommandations écrites du fabricant.
  - .2 Une certaine quantité de diluant peut, au besoin, être ajoutée à la peinture, conformément aux recommandations du fabricant.
    - .1 Le kérosène ou tout solvant organique similaire ne doit pas être utilisé pour diluer les peintures à l'eau.
  - .3 Diluer la peinture à appliquer au pistolet conformément aux recommandations écrites du fabricant.
  - .4 Avant et pendant son application, agiter soigneusement la peinture dans son contenant pour défaire les matières agglutinées, pour assurer la dispersion complète des pigments déposés, et pour préserver l'uniformité de la couleur et du brillant de la peinture appliquée.

**DOSSIER 2024-32**  
**COLLÈGE MONTMORENCY**  
**RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE**

**PEINTURES - TRAVAUX DE**  
**PETITE ENVERGURE**

**SECTION 09 91 99**  
**PAGE 3**  
**2025-10-30**

- .6 Degré de brillant (lustre)  
 .1 Par brillant de la peinture, on entend le degré de lustre de la peinture mise en oeuvre, selon les valeurs présentées dans le tableau qui suit.

| Degré de Brillant                       | Brillant à 60 degrés | Lustre à 85 degrés |
|-----------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Degré de brillant 1-<br>Fini mat        | au plus 5            | au plus 10         |
| Degré de brillant 2-<br>Velours         | au plus 10           | de 10 à 35         |
| Degré de brillant 3 -<br>Coquille d'œuf | de 10 à 20           | de 10 à 35         |
| Degré de brillant 4 -<br>Satin          | de 20 à 35           | au moins 35        |
| Degré de brillant 5 -<br>Semi-brillant  | de 35 à 70           | -                  |
| Degré de brillant 6 -<br>Brillant       | de 70 à 85           | -                  |
| Degré de brillant 7 -<br>Très brillant  | plus de 85           | -                  |

- .2 Les degrés de brillant des surfaces revêtues de peinture doivent être conformes aux indications et à la nomenclature des revêtements de finition.

.9 Peintures - travaux neufs intérieurs

.4 Métal – Portes et cadres

.1 Peinture – latex faible COV

.1 Couleur: selon indications aux plans

.2 Préparation: 7C

.3 Apprêt: une couche selon le tableau des apprêts

.4 Fini : degré de brillance 3

.1 Produits de référence : **SCUFF-X #F486** de **BENJAMIN MOORE**

.5 Métal – Trappes d'accès (murs et plafonds)

.1 Peinture – Latex faible COV

.1 Couleur: selon indications aux plans

.2 Préparation: 7H

.3 Apprêt: une couche selon le tableau des apprêts

.4 Fini : selon la peinture

.1 Produit de référence : même peinture que la surface adjacente

.7 Enduits et plaques de plâtre

.1 Revêtements muraux

.1 Peinture – latex zéro COV

.1 Couleur : selon indications aux plans.

.2 Préparation: 7F

.3 Apprêt – latex zéro COV

.1 Produit de référence : une couche d'apprêt selon le tableau

**DOSSIER 2024-32  
COLLÈGE MONTMORENCY  
RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE****PEINTURES - TRAVAUX DE  
PETITE ENVERGURE****SECTION 09 91 99  
PAGE 4  
2025-10-30**

- des apprêts
        - .4 Fini : degré de brillance 2
          - .1 Produits de référence : **SCUFF-X #F485** de **BENJAMIN MOORE**
    - .3 Plafonds
      - .1 Peinture – latex zéro COV
        - .1 Couleur : selon indications aux plans.
        - .2 Préparation: 7F
        - .3 Apprêt – latex zéro COV
          - .1 Produit de référence : une couche d'apprêt selon le tableau des apprêts
        - .4 Fini : degré de brillance 2
          - .1 Produit de référence : **SCUFF-X #F485** de **BENJAMIN MOORE**
- .10 Peintures - travaux de remise à neuf intérieurs
  - .3 Enduits et plaques de plâtre - revêtements muraux en plaques de plâtre, cloisons sèches, etc.
    - .1 Conformés à la section 09 21 99 Cloisons – Travaux de petite envergure.
  - .4 Peinture : à base de latex.
    - .1 Produit de référence : peinture au latex, tel que série **SCUFF-X** de **BENJAMIN MOORE**
  - .5 Bloc de béton et/ou mur de béton
    - .1 Revêtements muraux
      - .1 Peinture – latex zéro COV
        - .1 Couleur : selon indications aux plans.
        - .2 Préparation: 7E
        - .3 Apprêt – latex zéro COV
          - .1 Produit de référence : une couche d'apprêt selon le tableau des apprêts
        - .4 Fini : degré de brillance 3
          - .1 Produits de référence : **SCUFF-X #F486** de **BENJAMIN MOORE**
    - .6 Peinture de type aérosol pour métal à séchage rapidement de couleur appareillée au mur
- .11 Tableau des apprêts

Sauf indication contraire, une couche d'apprêt sera appliquée sur l'ensemble des surfaces à peindre, selon le type de surface, conformément au tableau suivant :

  - 1 Gypse neuf, placoplâtre : apprêt 0 COV
    - .1 Produits de référence : **ULTRA SPEC 500 (K534)** de **BENJAMIN MOORE**
  - .5 Béton nu et/ou peint : bouche-porte
    - .1 Produits de référence : **ULTRA SPEC (K571)** de **BENJAMIN MOORE**
  - .9 Surface déjà peinte avec un latex architectural : sous-couche à base d'eau
    - .1 Produits de référence : **ULTRA SPEC 500 (K534)** de **BENJAMIN MOORE**
  - .10 Surface métal nu : apprêt – acrylique et/ou alkyde
    - .1 Produit de référence : apprêt acrylique pour métal **HP1100** ou apprêt alkyde pour métal **HP1320** de **BENJAMIN MOORE**
  - .11 Surface déjà peinte, peinture actuelle inconnue, potentiellement un alkyde : sous-couche alkyde en base d'eau
    - .1 Produits de référence : Selon les recommandations du fabricant

### **3 EXÉCUTION**

#### **3.01 GÉNÉRALITÉS**

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à l'installation des produits et aux indications des fiches techniques.
- .2 Sauf indication contraire, préparer les surfaces intérieures et effectuer les travaux de peinture conformément aux exigences du fabricant.

#### **3.02 INSPECTION**

- .1 Inspecter les subjectiles existants afin de vérifier si leur état peut compromettre la préparation adéquate des surfaces à revêtir de peinture ou d'enduit. Avant de commencer les travaux, signaler au professionnel, le cas échéant, les dommages, défauts ou conditions insatisfaisantes ou défavorables décelés.

#### **3.03 TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

- .1 Protection des ouvrages en place
  - .1 Protéger les surfaces du bâtiment et les structures voisines qui ne doivent pas être revêtues de peinture ou d'enduit contre les mouchetures, les marques et autres dommages à l'aide de couvertures ou d'éléments-caches non salissants. Si les surfaces en question sont endommagées, les nettoyer et les remettre en état.
  - .2 Protéger les articles fixés en permanence, les étiquettes d'homologation de résistance au feu des portes et des bâtis par exemple.
  - .3 Protéger les matériels et les composants revêtus en usine d'un produit de finition.
- .2 Préparation des surfaces - Général
  - .1 Retirer les plaques-couvercles des appareils électriques, les appareils d'éclairage, la quincaillerie posée en applique sur les portes, les accessoires de salles de bains et les autres pièces de matériels ainsi que les fixations et les raccords montés en surface avant de commencer les travaux de peinture. Identifier tous les articles déposés et les ranger dans un endroit sûr; les reposer une fois le revêtement de peinture achevé.
  - .2 Au besoin, couvrir ou déplacer les éléments du mobilier et les matériels transportables afin de faciliter les travaux de peinture. Remettre ces éléments et ces matériels en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
  - .3 Poser des écriteaux « PEINTURE FRAICHE » dans les aires occupées pendant l'exécution des travaux. Les écriteaux doivent être acceptés par le professionnel.
  - .4 Nettoyer et préparer les surfaces intérieures conformément aux recommandations du fabricant du produit.
  - .5 Avant l'application de la couche primaire ou d'impression et entre les couches subséquentes, empêcher que les surfaces nettoyées ne soient contaminées par des sels, des acides, des alcalis, des produits chimiques corrosifs, de la graisse, de l'huile et des solvants. Appliquer le primaire ou le produit d'impression, la peinture ou tout autre produit de traitement préalable le plus tôt possible après le nettoyage, avant que la surface ne soit de nouveau contaminée.
  - .6 Dans la mesure du possible, appliquer une couche d'impression sur les surfaces dissimulées des nouveaux ouvrages en bois avant de les mettre en place. Utiliser pour ce faire les produits d'impression prescrits pour les surfaces apparentes.
    - .2 Obturer les fissures et les trous de clous à l'aide d'un bouche-pores.
  - .7 Poncer et dépoussiérer les surfaces entre chaque couche, au besoin, pour assurer une bonne adhérence de la couche suivante et pour éliminer tout défaut visible à une distance de 1000 mm ou moins.
  - .8 Nettoyer les surfaces métalliques à peindre en les débarrassant des traces de rouille, des écailles de laminage, du laitier de soudage, de la saleté, de l'huile, de la graisse et des autres

- matières étrangères conformément aux exigences du MPI.
- .9 Retoucher les surfaces revêtues d'un primaire/produit d'impression appliqué en atelier avec le produit approprié, selon les indications.
  - .3 Préparation des surfaces - Spécifique
    - .2 7F – Placoplâtre (planches de gypse)
      - .1 Les surfaces doivent être sèches, propres; les vis et clous bien enfoncés et rebouchés. Poncer les joints, puis épousseter.
    - .3 7H – Métaux
      - .1 Fer et acier (petites surfaces)
        - .1 Éliminer la rouille, les écailles d'usine, les fondants de soudure et autres contaminants solides à l'aide de brosses mécaniques ou d'un décapage au jet de sable (selon le cas). La brosse d'acier et la toile d'émeri sont acceptables pour les petits ouvrages.
        - .2 Traiter le métal au nettoyant et dérouillant pour métal CORROSTOPMD Ultra 635-104. Rincer à l'eau, puis essuyer. Suite au nettoyage du métal, procéder à l'application de l'apprêt antirouille dans le plus bref délai possible (dès que la surface est sèche : pas plus de quatre heures).
    - .4 7E – Béton
      - .1 Béton et bloc de béton
        - .1 Le béton devra être sans sels d'efflorescence ou excès d'humidité et avoir mûri pendant au moins 28 jours à 20 °C (68 °F) ou plus. Nettoyer les surfaces de béton conformément à la norme ASTM D4258 : Pratique standard pour le nettoyage de surface en béton pour l'application d'un revêtement. L'usage d'un aspirateur, le lavage à l'eau, le lavage à l'eau savonneuse, le nettoyage sous pression, le nettoyage à la vapeur, le nettoyage à la main ou mécanique sont des procédés de nettoyage qui peuvent être acceptables.

### 3.04 APPLICATION

- .1 Appliquer la peinture sur les surfaces préparées seulement après qu'elles ont été acceptées par le professionnel.
- .2 La méthode d'application utilisée doit correspondre aux recommandations du fabricant.
- .3 Appliquer chaque couche de peinture de manière à obtenir un film continu, d'une épaisseur uniforme.
  - .1 Reprendre les surfaces dénudées ou recouvertes d'un film trop mince avant d'appliquer la couche suivante.
- .4 Laisser les surfaces sécher et durcir adéquatement après le nettoyage et entre chaque couche successive, en attendant le temps minimum recommandé par le fabricant.
- .5 Poncer et dépoussiérer les surfaces entre chaque couche afin d'éliminer les défauts apparents.
- .6 Finir les surfaces qui se trouvent au-dessus et au-dessous des lignes de vision conformément aux prescriptions applicables aux surfaces voisines, y compris le dessus des armoires et des rangements et les éléments en saillie.
- .8 Finir les alcôves et les placards selon les prescriptions relatives aux pièces attenantes.
- .9 Finir le haut, le bas, les rives et les ouvertures des portes conformément aux prescriptions relatives aux faces de parement des portes, après que ces dernières ont été ajustées.
- .10 Matériels électriques et mécaniques



- .1 A moins d'autres indications, appliquer le produit de peinture sur la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques intérieurs apparents de façon que la couleur et le fini des surfaces peintes s'harmonisent à ceux des surfaces contiguës.
- .2 Ne pas peindre les plaques signalétiques.
- .3 Ne pas peindre les têtes des extincteurs automatiques.
- .4 Peindre en rouge toute la tuyauterie du système de sécurité incendie.
- .5 Appliquer une peinture-émail rouge sur les interrupteurs du système d'alarme incendie et du système d'éclairage de secours.
- .6 Peindre en jaune toute la tuyauterie du réseau de gaz naturel.
- .7 Peindre les deux faces et les côtés des tableaux de branchement du matériel électrique et téléphonique avant l'installation de ces derniers.
  - .1 Laisser le matériel dans son état d'origine, à l'exception des retouches nécessaires le cas échéant, et peindre les conduits, les accessoires de montage et les autres éléments non finis.

### **3.05 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.
- .4 Entreposer dans des contenants ou dans des endroits désignés les peintures, y compris les tubes et contenants de produit, qui correspondent à la définition de déchets toxiques ou dangereux.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.01 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 09 21 16 – REVÊTEMENTS EN PLAQUES DE PLÂTRE.

### **1.02 RÉFÉRENCES**

- .1 Aluminum Association (AA)
  - .1 AA DAF 45-03(R2009), Designation System for Aluminum Finishes.
- .3 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards
  - .1 SCAQMD Rule 1168-A2005, Adhesives and Sealants Applications.

### **1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les protecteurs de mur et d'angle. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .4 Échantillons
  - .1 Soumettre un (1) échantillons de protecteur d'angle de mur, de 300 mm de longueur, de formes et de couleurs proposées.

### **1.04 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- .1 Rapports des essais
  - .1 Soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, matériaux et matériel satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .2 Certificats
  - .1 Soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériel satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

### **1.05 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer les protecteurs de mur et d'angle de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.

- .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

## **2 PRODUITS**

### **2.01 MATÉRIAUX/MATÉRIEL**

- .3 Moulure de protection de mur et d'angle
  - M50 - Moulure de protection de mur et d'angle
  - .1 En aluminium anodisé, avec pellicule protectrice amovible en papier, conformes aux profils indiqués.
  - .2 Fini : satiné (tel que l'existant).
  - .3 Dimension : 38 mm (1,5") x hauteur selon l'existant.
  - .4 Fixation : pour montage sur adhésif.

### **2.02 ACCESSOIRES**

- .2 Adhésif : hydrofuge, du type recommandé par le fabricant pour chaque type de surface considéré.

## **3 EXÉCUTION**

### **3.01 EXAMEN**

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des protecteurs de mur et d'angle, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports.
  - .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
  - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.

### **3.02 INSTRUCTIONS DU FABRICANT**

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

### **3.03 INSTALLATION**

- .1 Poser les protecteurs sur une surface d'appui solide, tous les éléments étant de niveau, solidement assujettis et en parfait alignement.
- .3 Coller les protecteurs d'angle sur la surface d'appui selon les indications.

### **3.04 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Une fois les travaux d'installation terminés, évacuer du chantier les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.

- .3 Une fois les travaux d'installation terminés, nettoyer les surfaces selon les recommandations écrites du fabricant.
- .4 Une fois les travaux de mise en œuvre terminés, évacuer du chantier les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.
- .5 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**3.05 PROTECTION**

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des protecteurs de mur et d'angle.

**FIN DE SECTION**